



Assemblée générale

Distr. générale
26 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 25 Aide humanitaire

(Programme 20 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	5
B. Programme de travail	7
Sous-programme 1. Analyse des politiques.	8
Sous-programme 2. Situations d'urgence complexes	11
Sous-programme 3. Prévention des catastrophes naturelles.	14
Sous-programme 4. Secours en cas de catastrophe.	20
Sous-programme 5. Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer	23
C. Appui au programme.	27
Annexe	
Montant indicatif des ressources nécessaires	37

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 25 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.

Chapitre 25

Aide humanitaire

(Programme 20 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 25.1 Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est chargé de l'exécution du programme de travail inscrit au chapitre 25 du budget-programme et du programme 20 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.
- 25.2 Les textes portant autorisation des activités prévues pour le Bureau et décrivant son rôle sont la résolution 46/182 du 19 décembre 1991 dans laquelle l'Assemblée générale a reconfirmé les principes directeurs de l'aide humanitaire et appuyé ses décisions et résolutions antérieures et celles du Conseil économique et social concernant l'aide humanitaire et le rôle directeur du Secrétaire général en cas de catastrophe naturelle et d'urgence humanitaire.
- 25.3 Le programme vise essentiellement à garantir que la communauté internationale engage à temps une action cohérente et concertée pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence; à promouvoir la prévention des catastrophes naturelles; et à faciliter la transition sans heurt de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement. Le Bureau cherche à réaliser cet objectif par l'élaboration et la promotion d'une politique humanitaire commune pour le système des Nations Unies et ses partenaires dans le domaine humanitaire; la mobilisation et la coordination de l'aide en cas de situation d'urgence complexe; la sensibilisation aux problèmes humanitaires; la promotion de la prévention des catastrophes naturelles; la mobilisation et la coordination de l'aide en cas de catastrophe; et la mise à disposition d'informations pertinentes ayant trait aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles afin de faciliter l'action humanitaire à travers le monde.
- 25.4 La responsabilité de l'exécution du programme incombe au Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Le programme de travail est exécuté par les services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York, à Genève et sur le terrain.
- 25.5 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires collaborera étroitement avec le Comité permanent interorganisations afin d'harmoniser les politiques globales relatives aux questions d'aide humanitaire et de renforcer la coordination et la coopération interinstitutions pour les questions propres à chaque pays. Il s'agira également de coordonner la mise au point de politiques communes en matière d'action humanitaire, d'améliorer la gestion et la coordination de l'aide humanitaire par la conception d'instruments pratiques de coordination sur le terrain et au siège inspirés des leçons de l'expérience; de veiller à ce que des stratégies sexospécifiques soient intégrées dans les plans d'action humanitaire; d'accroître la sensibilisation aux problèmes humanitaires et au droit international humanitaire dans les activités de l'ONU et de ses États Membres; et d'intensifier la mobilisation des ressources. Le Bureau s'attachera par ailleurs à renforcer les mécanismes et les instruments dont il dispose à l'appui de son mandat de coordination, notamment la direction du Comité permanent interorganisations, les processus d'appel unique et les équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. L'accent sera mis sur une intervention mieux coordonnée dans des situations exigeant une aide humanitaire (catastrophe naturelle et situation d'urgence complexe), fournir un meilleur appui aux coordonnateurs résidents ou aux coordonnateurs humanitaires et améliorer la planification stratégique sur le terrain pour les plans communs d'aide humanitaire du système des Nations Unies. Le Bureau développera les mécanismes existants de mise en commun d'informations sur les

situations d'urgence naissantes et les catastrophes naturelles pour l'aide humanitaire en général et tirera au mieux parti d'une information rapide pour une coordination efficace de la fourniture de secours, de moyens logistiques, de financement et de planification des interventions d'urgence. Le Bureau renforcera le plaidoyer en faveur de mesures de prévention et accroîtra la capacité des pays en développement dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets.

- 25.6 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a procédé à un examen de ses modalités de gestion interne afin de renforcer son action pour une coordination plus efficace de l'aide humanitaire sur le terrain. Il en a conclu qu'il était nécessaire :
- a) d'intégrer les capacités d'intervention en cas de catastrophes naturelles et de situations d'urgence complexes dans tout le Bureau, notamment par une structure unifiée d'administrateurs de secteurs, tant à New York qu'à Genève, afin de répondre de façon plus efficace à l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles complexes, comme au Mozambique et dans la corne de l'Afrique;
 - b) de mettre en place au sein du Bureau une capacité consacrée au renforcement de l'appui administratif sur le terrain;
 - c) de créer une capacité d'accélération permettant au Bureau de répondre de façon plus rapide et efficace aux situations d'urgence; et
 - d) d'améliorer la mise en valeur du personnel grâce à une gestion axée sur les personnes.
- Pour tenir compte de ces conclusions, il a été décidé d'intégrer les capacités d'intervention en cas de catastrophes naturelles et de situations d'urgence en transformant le Service d'intervention en cas de situations d'urgence complexes et le Service d'intervention en cas de catastrophe de Genève en un service unique de coordination des interventions, et en créant un service des interventions d'urgence distinct. Ces services exécuteraient leurs activités dans le cadre du sous-programme 2, Situations d'urgence complexes, et du sous-programme 4, Secours en cas de catastrophe. Les deux services seraient renforcés par l'arrivée de quatre fonctionnaires supplémentaires. Les quatre services existant à New York seraient réorganisés et placés sous la supervision d'un directeur (classe D-2), qui dirigerait le bureau de New York. L'appui administratif de tout le Bureau serait renforcé, en mettant l'accent en particulier sur le renforcement de l'appui administratif sur le terrain.
- 25.7 Le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 accuse une augmentation de 1 051 200 dollars, soit 5,6 %, par rapport à l'exercice biennal 2000-2001. Cette augmentation couvre 956 800 dollars pour la création de quatre nouveaux postes d'administrateur et le reclassement de deux postes, et 94 400 dollars au titre des autres rubriques. Deux des nouveaux postes (P-4) relèvent du sous-programme 2 et les deux autres (1 P-4 et 1 P-5) relèvent du sous-programme 4. Ces quatre postes ont été créés pour faire face à la nécessité accrue d'une meilleure coordination de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence et en cas de catastrophes naturelles. Le reclassement à sous-secrétaire général du poste de coordonnateur adjoint des secours d'urgence (D-2) montre l'accroissement des responsabilités du Bureau pour ce qui est d'améliorer la coordination de l'aide humanitaire internationale en cas de catastrophes naturelles et de situations d'urgence complexes. Le reclassement de la classe P-5 à la classe D-1 du poste de chef du Service administratif tient compte des responsabilités accrues liées au renforcement de l'appui administratif de tout le Bureau, à New York, à Genève et sur le terrain. Par ailleurs, trois postes d'administrateur sont redéployés pour tenir compte de la réorganisation des services, conformément aux conclusions de l'examen des modalités de gestion et à l'inclusion d'activités liées au rôle de plaidoyer du Bureau dans le cadre du sous-programme 5 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. L'augmentation des montants indiqués au titre des autres rubriques se répartit entre les catégories de dépenses ci-après :
- a) 73 600 dollars au titre des frais de voyage pour les missions de secours et les consultations suite à l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles et de situations d'urgence complexes; et
 - b) 20 800 dollars au titre du mobilier et du matériel, principalement pour fournir du matériel de bureautique aux nouveaux membres du personnel.

25.8 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les fonds extrabudgétaires représentaient 89,5 % des ressources globales au titre du présent chapitre. Pour l'exercice biennal 2002-2003, le montant de 148 242 500 dollars, représentant 90 % des ressources globales, continuera à venir en complément des crédits ouverts imputés au budget ordinaire. L'augmentation de près de 26 millions de dollars des ressources extrabudgétaires prévue pour 2002-2003 est fondée sur les ressources nécessaires pour faire face au nombre croissant de catastrophes naturelles et de situations d'urgence et à l'augmentation de la demande de services de coordination. Cette augmentation de la demande s'est traduite par une multiplication du nombre de bureaux extérieurs depuis 1997. Les prévisions au titre des ressources extrabudgétaires tiennent également compte des ressources nécessaires pour certaines des mesures identifiées dans l'examen des modalités de gestion du Bureau, comme la création d'une capacité d'accélération visant à permettre au Bureau de répondre de façon plus rapide et efficace aux situations d'urgence et à renforcer les services d'appui administratif sur le terrain. La présence sur le terrain du Bureau concerne les activités effectuées au titre du sous-programme 2, Situations d'urgence complexes, du sous-programme 4, Secours en cas de catastrophe, et du sous-programme 5, Information sur les situations d'urgence humanitaires et plaidoyer.

25.9 Les ressources prévues pour l'exercice biennal devraient se répartir comme suit :

Tableau 25.1

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	15,1	1,7
B. Programme de travail		
Sous-programme 1. Analyse des politiques	6,4	2,2
Sous-programme 2. Situations d'urgence complexes	19,8	66,3
Sous-programme 3. Prévention des catastrophes naturelles	11,9	3,6
Sous-programme 4. Secours en cas de catastrophe	16,3	15,9
Sous-programme 5. Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer	9,8	6,4
Total partiel B	64,2	94,4
C. Appui au programme	20,7	3,9
Total	100,0	100,0

Tableau 25.2

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Rubrique</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Direction exécutive et administration	2 334,3	2 540,7	409,5	16,1	2 950,2	191,1	3 141,3
Programme de travail	11 662,6	11 913,4	599,2	5,0	12 512,6	476,7	12 989,3
Appui au programme	3 769,0	3 993,8	42,5	1,0	4 036,3	152,1	4 188,4
Total (1)	17 765,9	18 447,9	1 051,2	5,6	19 499,1	819,9	20 319,0

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
Total (2)	148 242,5	157 355,7	183 353,3
Total [(1) + (2)]	166 008,4	175 803,6	203 672,3

Tableau 25.3

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
ASG	–	1	–	–	–	–	–	1
D-1/D-2	7	7	–	–	4	4	11	11
P-1 à P-5	29	32	–	–	183	215	212	247
Total partiel	37	41	–	–	187	219	224	260
Agents des services généraux	17	17			67	64	84	81
Autres catégories								
Agents locaux	–	–	–	–	114	114	114	114
Total	54	58	–	–	368	397	422	455

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 950 200 dollars

- 25.10 Le rôle et les fonctions du Coordonnateur des secours d'urgence ont été définis dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et précisés dans les résolutions 52/12 A du 12 novembre 1997 et 52/12 B du 19 décembre 1997 consacrées au rapport du Secrétaire général sur la réforme (A/51/950), qui demandait le renforcement des trois fonctions essentielles, à savoir : l'élaboration de politiques et la coordination des problèmes humanitaires; la mobilisation des organes politiques en faveur de causes humanitaires; et la coordination des interventions humanitaires d'urgence.
- 25.11 Le Coordonnateur assure la direction et l'administration générale des affaires humanitaires et définit les grandes orientations du Bureau à New York, à Genève et sur le terrain. Il/Elle est également responsable de la coordination d'ensemble des interventions menées par la communauté internationale, notamment par le système des Nations Unies, pour faire face aux catastrophes et situations d'urgence humanitaires; il/elle met en oeuvre la diplomatie humanitaire en étroite collaboration avec les gouvernements des pays touchés, notamment pour faciliter l'accès des organismes opérationnels aux zones d'urgence et assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire; il/elle tient des consultations avec les donateurs et autres États intéressés sur des questions liées à l'action humanitaire d'urgence; il/elle préside le Comité permanent interorganisations et veille à l'exécution de ses recommandations; il/elle gère le Fonds central autorenewable d'urgence, mo-

bilise les ressources et l'appui nécessaires aux programmes humanitaires d'urgence du système des Nations Unies, oriente le développement des politiques humanitaires en coordination avec les partenaires concernés, défend aux Nations Unies mêmes les principes humanitaires et s'efforce de faire mieux comprendre les questions humanitaires à l'opinion publique. Le Coordonnateur est, d'autre part, le principal conseiller du Secrétaire général en matière humanitaire et collabore étroitement avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix à la planification et à la coordination des activités menées par l'Organisation dans des situations de crise. Le Coordonnateur préside également le Comité exécutif des affaires humanitaires. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est secondé par un adjoint qui fait également office de Coordonnateur adjoint des secours d'urgence.

- 25.12 Deux bureaux, situés l'un à New York, l'autre à Genève, secondent le Coordonnateur des secours d'urgence. Le bureau de New York comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint, qui aide à la gestion de l'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et s'assure que les deux entités mènent des activités complémentaires et coopèrent étroitement; le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, le Service de l'élaboration des politiques et des études, qui est responsable de l'exécution du sous-programme 1; le Service de la mobilisation, des relations extérieures et des systèmes d'information, qui est chargé du sous-programme 5; et le Service des urgences humanitaires, qui exécute certains volets du sous-programme 2. Le bureau de Genève comprend le Service des interventions d'urgence, le Service de la coordination des interventions et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui exécutent respectivement les sous-programmes 2, 4 et 3; le Service de liaison du Comité permanent interorganisations et le Service de la mobilisation, des relations extérieures et des systèmes d'information, qui exécute les sous-programmes 1 et 5.
- 25.13 À New York, le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires facilite la tâche des deux comités en ce qui concerne les priorités de mise au point de politiques, de questions opérationnelles et de mobilisation dans le secteur humanitaire, en maintenant la communication aux niveaux administratif et consultatif entre les membres; en facilitant les réunions ordinaires et spéciales du Comité permanent, de ses groupes de travail et du Comité exécutif; en veillant au respect des décisions du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et en contrôlant leur application; et en exécutant des activités de plaidoyer au nom du Comité permanent. Le Service de liaison du Comité à Genève fait partie intégrante du bureau du Directeur et fournit des services aux groupes de travail du Comité permanent interorganisations et à ses sous-groupes de travail.
- 25.14 Le Comité permanent interorganisations se réunit deux fois par an (une fois à New York et une fois à Genève); son groupe de travail se réunit quatre fois par an (deux fois à Genève, une fois à New York et une fois à Rome); le sous-groupe de travail sur les références et les techniques se réunit 20 fois par an (à divers endroits); et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires se réunit 12 fois par an (principalement à New York). Des réunions hebdomadaires des membres du Comité permanent se tiennent également tout au long de l'année, aussi bien à New York qu'à Genève.

Tableau 25.4

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	2 242,6	2 615,5	10	11
Autres rubriques	298,1	334,7	–	–
Total	2 540,7	2 950,2	10	11
Fonds extrabudgétaires	2 410,2	3 135,4	12	13

25.15 Le montant de 2 615 500 dollars au titre des postes tient compte du reclassement du poste de Coordonnateur adjoint des secours d'urgence de la classe D-2 à la classe de sous-secrétaire général et le redéploiement du sous-programme 1 d'un poste de la classe D-2 pour le poste de directeur du bureau de New York, conformément à la réorganisation des services de New York à la suite d'un examen des modalités de gestion interne. L'augmentation au titre des autres rubriques tient compte des ressources supplémentaires nécessaires pour les frais de voyage, d'après l'expérience précédente.

B. Programme de travail

Tableau 25.5

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Programme de travail				
1. Analyse des politiques	1 838,8	1 251,1	7	4
2. Situations d'urgence complexes	3 411,7	3 857,3	16	18
3. Prévention des catastrophes naturelles	2 310,0	2 310,0	–	–
4. Secours en cas de catastrophe	2 870,3	3 183,2	7	9
5. Information sur les situations d'urgence humanitaires et plaidoyer	1 482,6	1 911,0	7	9
Total	11 913,4	12 512,6	37	40
Fonds extrabudgétaires	148 250,3	173 054,2	343	369

Sous-programme 1 Analyse des politiques

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 251 100 dollars

- 25.16 Le sous-programme sera exécuté par le Service de l'élaboration des politiques et des études et par le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires à New York.

Tableau 25.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Garantir une intervention internationale efficace en cas de situations exigeant une aide humanitaire.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Amélioration de la coordination de l'aide humanitaire du système des Nations Unies.	a) i) Accord entre les membres du Comité permanent interorganisations sur des critères de sélection des modalités de coordination; ii) Adoption par le Comité de recommandations spécifiques sur le renforcement de la coordination humanitaire.
b) Amélioration de la cohérence entre les composantes politiques et humanitaires de l'intervention des Nations Unies en cas de situations d'urgence complexes.	b) Respect de la note du Secrétaire général sur les relations entre les représentants du Secrétaire général et les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs humanitaires.
c) Établissement de partenariats avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile à l'appui des efforts de rétablissement de la paix, de prévention des conflits et de reconstruction après un conflit à la demande des gouvernements concernés.	c) i) Consensus au sein du Comité permanent interorganisations sur un ensemble de directives et de principes concernant les relations avec les organisations non gouvernementales compétentes, le secteur privé et la société civile; ii) Conclusion d'au moins deux accords opérationnels avec des entreprises du secteur privé à l'appui d'opérations d'aide humanitaire.
d) Augmentation de la place accordée à une politique active et visible d'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et les programmes, et respect de cette politique.	d) Inclusion des besoins spéciaux des femmes dans les politiques et dans la prestation d'aide humanitaire.

Facteurs externes

- 25.17 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et réalisations escomptées à condition que les efforts soient intensifiés pour garantir l'harmonisation et un accord sur les politiques et procédures permettant une coordination efficace de l'aide humanitaire.

Produits

25.18 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels. Séances plénières;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire de l'Organisation des Nations Unies (2);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels. Réunions du Conseil économique et social (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire de l'Organisation des Nations Unies, y compris le suivi du débat consacré aux affaires humanitaires en 2001 et la préparation et le suivi des débats qui seront consacrés à ce thème en 2002 et 2003 (2);
 - iii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels. Réunions du Conseil de sécurité (3); réunions d'information informelles à l'intention des États Membres (selon que de besoin); assistance aux comités des sanctions dans la recherche de nouvelles approches permettant de mieux cibler les sanctions et d'affiner le processus d'exemption; méthodes d'évaluation sur le terrain des pays faisant l'objet de sanctions;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents et notes d'information sur de grandes questions humanitaires; contributions aux rapports du Secrétaire général présentés au Conseil de sécurité, selon que de besoin, au sujet des conséquences humanitaires des sanctions ou de la protection des civils dans les conflits armés, par exemple;
- b) Autres activités de fond
 - i) Brochures, fiches d'information, affiches et pochettes de documentation;
 - ii) Rapport sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les interventions humanitaires dans les situations d'urgence complexes (1);
 - iii) Directives ou pratiques optimales en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire à l'usage du personnel de secours dans le contexte de conflits armés (1);
 - iv) Étude multinationale des capacités et lacunes en matière de gestion et d'évaluation stratégique des programmes humanitaires, notamment au moyen du processus d'appel unique (1);
 - v) Étude de l'expérience de la communauté humanitaire en matière de négociation avec d'autres parties intéressées que les États aux fins d'obtenir l'autorisation de mener des opérations humanitaires dans un contexte de guerre civile (1);
 - vi) Rapport sur les mesures concrètes qui faciliteront la mise en oeuvre des recommandations que le Secrétaire général a formulées dans son rapport sur la protection des acti-

- vités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit (1);
- vii) Rapport sur le lien entre impératif humanitaire et respect des droits (1);
 - viii) Quatre études de stratégie, analyses des politiques ou notes d'orientation sur l'interaction entre les différentes composantes des interventions de l'ONU (politique, assistance et droits de l'homme) dans les crises (4);
 - ix) Évaluation du respect des principes directeurs de l'aide humanitaire dans des crises complexes dans le cadre de la coordination stratégique de l'action de l'ONU sous l'angle de la politique, du maintien de la paix, de l'assistance et de la protection des droits de l'homme (1);
- c) Coopération internationale
- i) Comité permanent interorganisations, y compris ses groupe et sous-groupes de travail. Une trentaine de rapports et de notes d'information thématiques sur les grandes questions et politiques humanitaires;
 - ii) Comité permanent interorganisations, y compris ses groupe et sous-groupes de travail : une cinquantaine de rapports et de notes sur des situations humanitaires;
 - iii) Réunions du Groupe de coordination de l'aide humanitaire (des donateurs) (20);
 - iv) Production de programmes de formation sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (1); et collaboration avec d'autres institutions pour assurer la protection effective des déplacés, avec l'assentiment des gouvernements concernés;
 - v) Consultations avec le PNUD, la Banque mondiale et d'autres organismes concernés au sujet du lien entre secours et développement;
 - vi) Consultations avec le CICR, le HCR, l'UNICEF et d'autres organismes concernés au sujet de l'intégration des droits de l'homme dans l'action humanitaire et au recentrage de celle-ci;
 - vii) Consultations avec le PNUD, les organismes opérationnels et les autres partenaires concernés, au sujet de la coordination stratégique générale de l'action des Nations Unies dans les pays qui traversent ou viennent de traverser une crise;
 - viii) Mesures visant à favoriser la rigueur du travail intellectuel consacré aux questions humanitaires et aux questions connexes en aidant les établissements d'enseignement à organiser des cours et des programmes d'étude sanctionnés par des diplômes en matière d'assistance humanitaire;
 - ix) Participation et contribution à des réunions d'organisations non gouvernementales et d'établissements universitaires consacrées à l'aide humanitaire, à la coordination, à la prévention des catastrophes et des situations d'urgence et à la consolidation de la paix; et participation à l'élaboration de programmes de formation à l'intention du personnel des organismes humanitaires et autres intervenants dans les crises complexes et les catastrophes naturelles;
 - x) Contribution de fond à des réunions spéciales interorganisations consacrées à l'examen des questions de politique générale à l'échelle du système en matière d'aide humanitaire; et mise à jour d'une base de données sur les initiatives tendant à élaborer des principes directeurs dans le domaine humanitaire;

- xi) Contribution aux travaux du Comité administratif de coordination, de l'équipe spéciale sur l'intégration des droits de l'homme, et d'autres réunions interorganisations;
- xii) Étude en collaboration avec le PNUD des enseignements tirés de l'action des Nations Unies en cas de catastrophes naturelles et étude des liens entre secours et développement dans un contexte de catastrophe naturelle (1).

Tableau 25.7

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	1 535,2	1 029,2	7	4
Autres rubriques	303,6	221,9	–	–
Total	1 838,8	1 251,1	7	4
Fonds extrabudgétaires	3 737,4	4 111,2	13	11

- 25.19 Le montant de 1 251 100 dollars devrait permettre de financer quatre postes, les frais de consultant et les frais de voyage. La diminution de 587 700 dollars est due au transfert de 1 poste D-2 à la Direction exécutive et administration, du transfert de 2 postes (P-3) au sous-programme 5, et des frais de voyage connexes.

**Sous-programme 2
Situations d'urgence complexes**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 857 300 dollars

- 25.20 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le sous-programme sera exécuté à Genève par la Section de la coordination des interventions (constituée des anciens Service d'intervention en cas de situation d'urgence complexes et Service d'intervention en cas de catastrophe) et par la Section des services d'urgence, qui rassemble tous les groupes d'appui (Groupe d'appui de la coordination sur le terrain, Groupe d'appui pour les opérations militaires, la protection civile et la logistique, Groupe d'appui OCHA/PNUE pour l'environnement; Groupe d'appui pour la gestion de l'information; et Groupe d'appui à l'élaboration des politiques). Le Service de liaison pour les situations d'urgence basé à New York, qui sera renommé Service des urgences humanitaires, s'occupera du dosage des mesures prises par l'ONU pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence.

Tableau 25.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Améliorer la cohérence, la rapidité et l'efficacité de l'action menée par le système des Nations Unies et les autres organisations intéressées pour faire face aux situations d'urgence complexe.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Appui rapide et coordonné aux institutions opérationnelles qui participent aux mesures prises dans les situations d'urgence humanitaire.	a) Déploiement plus rapide du personnel chargé de coordonner l'action humanitaire sur le terrain en cas de situation d'urgence complexe.
b) Identification rapide des besoins des populations touchées.	b) Identification plus rapide et complète des besoins des populations exposées aux situations d'urgence.
c) Accroissement des ressources disponibles pour financer les activités humanitaires en faisant appel à la procédure d'appel global.	c) i) Accroissement de la part des contributions affectée par les donateurs aux besoins identifiés dans les appels globaux; ii) Réduction des délais entre l'émission des appels et la réception des contributions.
d) Progrès accomplis dans l'intégration d'une perspective sexospécifique aux interventions d'urgence.	d) Nombre de plans communs d'action humanitaire intégrant des stratégies axées sur les besoins particuliers des femmes.

Facteurs externes

- 25.21 Le sous-programme devrait mener aux objectifs et réalisations escomptées dans l'hypothèse où a) l'on dispose de dispositifs efficaces et d'une capacité de déploiement rapide pour faire face aux situations d'urgence humanitaire; b) les appels globaux sont suivis d'une réponse rapide et adéquate.

Produits

25.22 Les produits suivants seront fournis au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels. Plénière et séances de la Troisième Commission;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Une dizaine de rapports sur des crises et des questions complexes particulières;
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels. Séances du Conseil de sécurité, selon les besoins;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Une quarantaine de rapports et une centaine de documents d'information, déclarations et notes de synthèse;

- b) Autres activités de fond
 - i) Publications en série : activités et ressources extrabudgétaires nécessaires du Bureau de coordination des affaires humanitaires (2);
 - ii) Brochures, fiches d'information, affiches et dossiers d'information; et dossiers de presse sur la procédure d'appel global (2);
 - iii) Support technique : une vingtaine de rapports ou de notes d'information sur des situations d'urgence complexes et des questions de financement à l'intention du Groupe de coordination de l'aide humanitaire (20); établissement et tenue d'une liste de coordonnateurs résidents ou coordonnateurs des affaires humanitaires (1); base de données sur les donateurs (1); notes sur la situation de pays donnés à l'appui des travaux sur les questions de fond et des activités de promotion du Bureau de coordination des affaires humanitaires (10); notes à l'intention du Coordonnateur des secours d'urgence et d'autres hauts responsables sur des questions de politique générale et des situations d'urgence complexes particulières ainsi que sur des questions touchant à la mobilisation des donateurs et au financement (100); rapports périodiques et rapports spéciaux sur l'état de financement des appels globaux (24); rapports ou notes d'information sur des situations d'urgence complexes à l'intention du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, du Comité exécutif pour la paix et la sécurité et du Conseil de direction (60); et formation et supports techniques sur les questions se rapportant à la procédure d'appel global (10);
 - iv) Missions humanitaires : appels globaux interinstitutions lancés à la communauté des donateurs pour des pays et des régions donnés touchés par des crises humanitaires complexes (40); et enquêtes et évaluations des besoins humanitaires, missions avec des représentants des donateurs, élaboration de stratégies et examen des dispositifs de coordination sur le terrain (30);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions
 - i) Réunions spéciales interinstitutions sur l'analyse de situations humanitaires données et les mesures adéquates d'intervention;
 - ii) Organisation prévisionnelle d'une action humanitaire coordonnée afin d'anticiper de nouvelles situations d'urgence ou des changements radicaux dans une situation qui existe déjà;
 - iii) Consultations quotidiennes avec les partenaires concernés, en particulier les gouvernements des pays touchés, les donateurs, les organisations internationales et les organismes du système des Nations Unies ainsi que d'autres organisations et institutions, au sujet de situations d'urgence humanitaire et de la coordination d'une action appropriée;
 - iv) Documents et notes d'information à l'intention du Comité permanent interorganisations, de son groupe de travail et de son sous-groupe de travail sur la procédure d'appel global et à l'intention de l'Équipe spéciale interinstitutions sur les personnes déplacées; participation à des réunions de partenaires du développement sur la transition entre la phase des secours et celle du développement;
 - v) Participation à des réunions du sous-groupe de travail sur la procédure d'appel global du Comité permanent interorganisations;
 - vi) Participation à des séminaires, des colloques et d'autres réunions organisés par des organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies ain-

si que par des organisations non gouvernementales et des associations d'organisations non gouvernementales;

- vii) Participation à des sessions des organes directeurs des organismes opérationnels compétents des Nations Unies pour l'examen des questions liées à la coordination des activités dans les situations d'urgence complexes;
- viii) Réunions périodiques et séances d'information avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et avec des organismes opérationnels du système des Nations Unies, sur des questions et des programmes humanitaires et les efforts faits en matière d'organisation prévisionnelle;
- ix) Réunions de donateurs (Groupe de coordination de l'aide humanitaire) et réunions d'information et consultations des États Membres sur des situations d'urgence complexes données (30);
- x) Conférences pour les annonces de contributions (2).

Tableau 25.9

Ressources nécessaires : sous-programme 2

	<i>Ressources</i> (en milliers de dollars É.-U.)		<i>Postes</i>	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	2 967,6	3 389,0	16	18
Autres rubriques	444,1	468,3	–	–
Total	3 411,7	3 857,3	16	18
Fonds extrabudgétaires	104 013,1	121 552,7	241	265

- 25.23 Le montant de 3 389 000 dollars permettra de maintenir 16 postes et de créer 2 nouveaux postes P-4. Le montant de 468 300 dollars au titre des autres rubriques permettra de continuer de financer les mêmes services de consultants et d'experts et d'accroître de 24 200 dollars les ressources allouées aux voyages effectués par les fonctionnaires, essentiellement pour évaluer les besoins humanitaires et mener des missions humanitaires.

Sous-programme 3
Prévention des catastrophes naturelles

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 310 000 dollars

- 25.24 Les activités de ce sous-programme, à savoir la coordination des activités opérationnelles d'atténuation des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours, y compris le Programme de formation à la gestion des catastrophes, ont été transférées au PNUD en 1998, ainsi que les ressources nécessaires, versées sous la forme d'une subvention, dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12 B. Dans cette restructuration, le Bureau de coordination des affaires humanitaires a conservé la responsabilité des activités se rapportant à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

- 25.25 L'Assemblée générale, dans sa résolution 54/219 du 22 décembre 1999, a créé le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ainsi qu'une équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, qui sont des arrangements consécutifs à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Le secrétariat de la Stratégie internationale et ses activités sont exclusivement financés au moyen de fonds extrabudgétaires.
- 25.26 Le secrétariat de la Stratégie internationale fournira un appui fonctionnel multisectoriel et interdisciplinaire à l'action de l'Équipe spéciale interinstitutions, et privilégiera les questions qui ont trait aux conséquences des variations climatiques, notamment du phénomène El Niño, à la mise en place de systèmes d'alerte rapide efficaces et à la réduction de la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. Conformément au mandat qui lui a été confié aux termes de la résolution 54/219, le secrétariat de la Stratégie internationale sert d'intermédiaire au sein du système des Nations Unies pour la coordination des stratégies et des programmes de prévention des catastrophes naturelles. À cet égard, le secrétariat s'emploiera à promouvoir une culture mondiale de lutte contre les effets néfastes des risques naturels en lançant des campagnes de sensibilisation du public et en faisant office de centre de diffusion et d'échange d'informations et de données d'expérience sur les stratégies de prévention des catastrophes. Par ailleurs, le secrétariat de la Stratégie internationale apportera son concours aux comités ou aux programmes nationaux concernés dans la conduite de leurs activités en matière d'élaboration de politiques et de plaidoyer. Pour s'acquitter de ses responsabilités, le secrétariat établira des rapports mondiaux et des rapports thématiques sur les initiatives en matière de prévention des catastrophes qui ont été prises à l'appui de la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.
- 25.27 Le PNUD continuera de s'employer à renforcer les capacités nationales des pays en développement très exposés aux catastrophes, en particulier les pays les moins avancés, dans les domaines de la prévention de ces catastrophes, de la planification des secours, de l'atténuation de leurs effets et du relèvement durable, et participera à l'élaboration de mesures, aux campagnes de sensibilisation et à la mobilisation des ressources nécessaires. Aux fins d'une meilleure intégration et d'une plus grande cohérence de l'action engagée par le système des Nations Unies pour gérer les conséquences des catastrophes, le PNUD fera en sorte d'intégrer les mesures préventives dans des cadres de développement tels que les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que dans des plans de relèvement après les catastrophes afin d'atténuer les incidences et les conséquences des catastrophes et d'organiser efficacement le redressement et la reconstruction après les catastrophes. L'accent sera mis sur l'énonciation et la mise en oeuvre de stratégies et de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux de réduction des effets des catastrophes faisant appel à la coopération technique. Une importance accrue sera accordée, dans ces programmes, à l'amélioration des informations nationales et mondiales sur les risques de catastrophes et la vulnérabilité à ces risques, ainsi qu'à l'intégration des approches liées à la pauvreté et à la prévention des catastrophes naturelles. Le PNUD fera également appel au système des coordonnateurs résidents pour fournir un appui après les catastrophes afin de faciliter le passage sans heurts de la phase des secours à celle du développement. Le renforcement de la coordination et des capacités à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, et à l'échelle des entités régionales et nationales partenaires, sera lié à la mise en oeuvre du Programme de formation à la gestion des catastrophes, l'accent étant mis sur les mesures et les pratiques en matière d'atténuation des effets des catastrophes et de planification préalable.
- 25.28 En ce qui concerne le transfert au PNUD de la responsabilité de l'atténuation des conséquences des catastrophes, l'Assemblée générale, dans sa résolution 52/12 B, a demandé au Secrétaire général de lui transmettre un rapport sur les modalités de financement des activités d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours au-delà de l'exercice biennal 1998-1999. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale (A/53/641), le Secrétaire général a recommandé que les ressources allouées à

la gestion et à la coordination des activités opérationnelles d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours, continuent de provenir, conformément au paragraphe 16 de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, à titre de subvention, du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices biennaux à venir. Le Secrétaire général propose donc d'allouer pour l'exercice biennal 2002-2003 un montant correspondant à celui de l'exercice précédent.

Tableau 25.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Réduire la vulnérabilité des sociétés face aux catastrophes naturelles et améliorer l'efficacité de l'action internationale en cas de catastrophes naturelles, grâce à la mise en oeuvre de politiques cohérentes.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Soutien accru aux fonctions de décision et de plaidoyer des programmes d'action intersectoriels	a) Augmentation du nombre d'organes intersectoriels actifs s'occupant de l'action préventive dans une perspective pluridisciplinaire et de la promotion d'une synergie accrue entre les initiatives nationales, sous-régionales, régionales et internationales.
b) Application accrue des connaissances scientifiques et techniques, afin de renforcer la résistance aux catastrophes.	b) i) Augmentation du nombre de mesures visant à renforcer la résistance aux catastrophes naturelles, environnementales et technologiques grâce à l'élaboration de systèmes d'alerte rapide et de méthodes de réduction des risques; ii) Intensification des échanges d'informations sur l'atténuation des conséquences des catastrophes, entre les pays et les organisations sous-régionales, régionales et internationales.
c) Renforcement des capacités nationales, sous-régionales, régionales et internationales à prendre des mesures préventives, à planifier les secours, à atténuer les effets des catastrophes et à organiser le relèvement.	c) i) Renforcement des capacités techniques à tous les niveaux, illustré par le nombre accru de pays et d'organisations sous-régionales, régionales et internationales adoptant des stratégies de prévention des catastrophes naturelles et mettant en oeuvre des programmes de prévention, de planification des secours et d'atténuation des conséquences des catastrophes; ii) Élaboration de plans nationaux de relèvement après les catastrophes intégrant explicitement les mesures de prévention dans toutes les activités de relèvement et de reconstruction, en particulier les systèmes législatif et administratif nationaux

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

d) Cohérence accrue des politiques à l'échelle du système des Nations Unies et meilleur fonctionnement des programmes de prévention des risques et de relèvement.

nécessaires à la gestion des conséquences des catastrophes et à la prévention des risques.

d) i) Énonciation de mesures et renforcement de la coopération dans la mise en oeuvre des directives concernant la prévention des catastrophes grâce à l'augmentation du nombre d'accords de coopération interinstitutionnelle active;

ii) Nombre de pays dans lesquels les mesures de prévention des catastrophes sont intégrées dans des cadres de développement tels que le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

iii) Nombre de pays dans lesquels les capacités des équipes de pays des Nations Unies sont renforcées pour ce qui est de la gestion des mesures préventives et des programmes de relèvement grâce à l'appui technique, à la formation et à la mise en réseau des connaissances.

Facteurs externes

25.29 Le sous-programme devrait mener aux objectifs et réalisations escomptées dans l'hypothèse où a) une coopération et une coordination effectives s'instaurent entre les partenaires qui s'occupent de la prévention des catastrophes (gouvernements, organismes des Nations Unies, institutions régionales et organisations non gouvernementales); et b) des stratégies de prévention des catastrophes sont adoptées.

Produits

25.30 Les produits suivants seront fournis au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels. Plénière, séances des deuxième et troisième commissions;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur la coopération internationale visant à atténuer les conséquences du phénomène El Niño (2);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels. Séances du Conseil économique et social (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2); et rapports sur les situations de catastrophes et la coordination de l'aide humanitaire (2);

- b) Autres produits et services
 - i) Publications en série : rapport annuel sur les progrès réalisés et les résultats obtenus par le Programme (2); lettre d'information semestrielle (4); sélection mensuelle d'informations (24); World vulnerability report (2);
 - ii) Manifestations spéciales : une campagne annuelle de sensibilisation du public, devant mener à la célébration de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles, chaque année, le deuxième mercredi d'octobre; dossiers d'information à l'intention des médias, conférences de presse et ateliers et séminaires connexes organisés en octobre de chaque année, parallèlement à la Journée internationale (2); prix Sasakawa-UNDRO pour la prévention des catastrophes, décerné chaque année (2); conférences thématiques sur les catastrophes et le développement;
 - iii) Support technique : rapport mondial annuel intitulé « Global challenge: disaster reduction initiatives in support of the International Strategy for Disaster Reduction » (2); rapports thématiques annuels et autres publications pour le recueil consacré à la prévention des catastrophes, méthodes d'évaluation des risques, recueil des enseignements retirés, etc. (2); site Web du Programme de formation à la gestion des catastrophes (2); directives relatives à la planification nationale de contingence et à la préparation aux catastrophes (1); directives relatives à l'évaluation des conséquences sociales des catastrophes (1); directives interinstitutions relatives à la prévention et l'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles (1); tenue d'un site Web sur la prévention des catastrophes naturelles et centre d'information au secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (1); publications sur les évaluations, les enseignements retirés et les exemples de pratiques optimales en matière de prévention des catastrophes naturelles et de relèvement après les catastrophes naturelles (2); matériel de formation pour le Programme de formation à la gestion des catastrophes (4); et réseau de connaissances thématiques du PNUD : information actualisée sur la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après les catastrophes naturelles (2);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions
 - i) Coopération internationale :
 - a. Deux réunions annuelles de l'Équipe spéciale interinstitutions; documents de référence et rapports sur les travaux de ces réunions (4);
 - b. Promotion et coordination des conférences pour les annonces de contributions au nom des gouvernements nationaux pour le relèvement et la reconstruction après les catastrophes naturelles majeures (4);
 - c. Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs conséquences. Rapports intérimaires issus de réunions d'experts et de consultations sur les directives interinstitutions relatives à la prévention et l'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles (3);
 - d. Gouvernements nationaux et instances gouvernementales régionales. Rapports intérimaires issus de réunions d'experts et de réunions intergouvernementales sur la planification nationale de contingence et la préparation aux catastrophes naturelles (4);
 - e. Groupe de travail de l'Équipe spéciale interinstitutions. Rapports intérimaires issus des réunions d'experts et des réunions du groupe d'experts sur les directives relatives à l'évaluation des conséquences sociales des catastrophes naturelles (6);

- appui aux groupes de travail pour les réunions de l'Équipe spéciale (4); et rapports sur les contributions apportées aux activités des groupes de travail et sur la mise en oeuvre de la Stratégie par le PNUD (6);
- f. Réunion du conseil consultatif (une fois par an) et réunions du groupe consultatif technique (deux fois par an) dans le cadre de l'élaboration du World vulnerability report;
 - g. Réunions de l'Équipe spéciale interinstitutions (deux fois par an), notamment pour élaborer les documents de référence et les rapports nécessaires à ces réunions;
 - h. Réunions de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la mise en oeuvre, le suivi et l'actualisation du Programme de formation à la gestion des catastrophes, sur la prévention et l'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles et sur la planification nationale de contingence et la préparation aux catastrophes naturelles;
 - i. Examen avec les régions et les pays de la suite donnée aux conclusions issues de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (mai 2001) et du Sommet mondial de l'alimentation (novembre 2001);
 - j. Participation au Sommet mondial pour le développement durable et suivi du Sommet, afin de mettre en lumière les liens qui existent entre les catastrophes naturelles, l'environnement et le développement;
 - k. Participation au Pro Vention Consortium, avec des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des institutions financières internationales, des établissements universitaires et de recherche et avec le secteur privé, et participation aux travaux de ses groupes spéciaux thématiques sur la prévention des catastrophes naturelles et la gestion des risques;
 - l. Participation aux réunions connexes des comités interinstitutions, tels que le Comité interinstitutions sur le développement durable, le Comité interinstitutions sur le Programme d'action sur le climat, le Comité permanent interinstitutions et les sous-comités concernés du Comité administratif de coordination;
 - m. Coopération régionale et collaboration interinstitutions en faveur de stratégies et de plans d'action visant à renforcer les capacités régionales et sous-régionales qui seront mis en oeuvre en Amérique centrale, dans la région andine, dans les Caraïbes, en Afrique australe et en Asie. Programmes d'action régionaux pour le secrétariat de la Stratégie de prévention des catastrophes naturelles afin de promouvoir la prévention de ces catastrophes et les mécanismes de partage des informations en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Afrique et en Asie, afin que s'instaure un partenariat plus fort et que les informations soient davantage mises en commun à l'intérieur des régions concernées;
- d) Coopération technique
- i) Services consultatifs : mise en oeuvre de la planification de contingence nationale et de la préparation aux catastrophes naturelles; application des directives relatives à la prévention des risques liés aux catastrophes naturelles et à l'atténuation des effets de celles-ci; coordination de la planification des mesures prises par le système des Nations Unies en matière de relèvement après les catastrophes; application des directives relatives à l'évaluation des conséquences sociales des catastrophes naturelles; et appui tech-

nique à l'élaboration de stratégies et de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux de prévention des catastrophes;

- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : Programme de formation à la gestion des catastrophes à l'intention des équipes des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophes et de leurs partenaires nationaux; et séminaire sur le rôle des autorités locales dans l'évaluation des risques auxquels sont exposées les zones urbaines;
- iii) Projets opérationnels : évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités de prévention des catastrophes naturelles; évaluation des programmes nationaux; évaluation des programmes régionaux; fourniture d'une assistance préparatoire à l'élaboration de programmes nationaux dans les pays prioritaires à haut risque; et appui au programme pour le relèvement en cas de catastrophe naturelle majeure.

Tableau 25.11

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	2 310,0	2 310,0	–	–
Total	2 310,0	2 310,0	–	–
Fonds extrabudgétaires	4 998,6	6 488,6	18	21

- 25.31 Le montant de 2 310 000 dollars permettra de continuer à verser la subvention allouée au PNUD.

**Sous-programme 4
Secours en cas de catastrophe**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 183 200 dollars

- 25.32 Le sous-programme sera exécuté à Genève par le Service de la coordination des interventions (qui regroupe deux anciens services : le Service d'intervention en cas de catastrophe et le Service d'intervention en cas de situation d'urgence complexe) et le Service des interventions d'urgence, qui coiffe toutes les sections chargées de l'appui dans les situations de crise (Section des services d'appui à la coordination sur le terrain; Section de l'appui aux activités militaires, logistiques et de protection civile; Section d'appui en matière d'environnement (Bureau de la coordination des affaires humanitaires/PNUE); Section d'appui à la gestion de l'information; Section d'appui à l'élaboration des politiques).
- 25.33 Pendant l'exercice biennal 2002-2003, l'accent sera mis sur la planification préalable des interventions. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'emploiera pour ce faire à mettre à profit les enseignements tirés des grandes catastrophes aux fins d'améliorer les dispositifs d'intervention. La mobilisation interinstitutions de ressources financières et autres en vue d'intervenir dans les situations d'urgence sera intensifiée. Par ailleurs, le Bureau étoffera encore son dispositif en constituant des équipes de spécialistes rompus aux interventions d'urgence, en augmentant les lots d'équipement pouvant être expédiés rapidement sur le terrain et en coopérant

davantage avec les gouvernements et les organismes de secours qui mettent du personnel et du matériel à sa disposition dans les situations d'urgence. Il s'emploiera également à accélérer l'arrivée des secours et l'adéquation des services proposés en incitant tous les partenaires internationaux à utiliser des moyens de communication intégrés et compatibles. Les méthodes et les directives concernant l'évaluation des conséquences des catastrophes et la coordination sur le terrain seront améliorées.

- 25.34 Pendant l'exercice 2000-2001, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a créé trois services consultatifs régionaux en Asie, dans le Pacifique et en Amérique du Sud, dont la mission consiste à aider les pays exposés aux catastrophes naturelles à renforcer la planification préalable des secours et à seconder les gouvernements, les organismes nationaux de protection civile et les coordonnateurs résidents des Nations Unies lors de la phase d'urgence qui fait suite à une catastrophe naturelle, industrielle ou écologique. Compte tenu de la multiplication des catastrophes naturelles dans le monde et de leurs effets désastreux, le maillage des services consultatifs régionaux sera resserré durant l'exercice biennal 2002-2003.

Tableau 25.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Faciliter l'arrivée des secours, à la demande des États Membres concernés, de façon à venir rapidement en aide aux victimes des catastrophes naturelles et des désastres écologiques, y compris les accidents industriels.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Meilleure prise en compte de la situation des femmes dans les rapports d'évaluation des conséquences des catastrophes.	a) Pour chaque catastrophe naturelle de grande ampleur, les exposés et les rapports font état de la situation des femmes.
b) Diffusion rapide de l'information concernant la situation des pays et des zones touchés par des catastrophes naturelles et écologiques, notamment afin de faire connaître la liste des besoins auprès des partenaires humanitaires.	b) Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires publie des rapports de situation et lance des appels de fonds dans les 48 heures qui suivent une catastrophe naturelle.
c) Activation des dispositifs d'intervention internationaux afin de porter secours aux victimes.	c) Les secours internationaux parviennent dans le pays touché dans les 48 heures qui suivent la publication du rapport de situation et le lancement de l'appel de fonds.
d) Meilleure formation du personnel spécialisé dans la gestion des situations d'urgence (civils, militaires, personnel du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, agents nationaux) au moyen d'ateliers, de séminaires et de programmes de formation.	d) Nombre de rapports émanant de civils, de militaires, du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, et d'agents nationaux, qui font état de l'application des compétences acquises lors des ateliers, des séminaires et des programmes de formation proposés par le Bureau.

Facteurs externes

- 25.35 Les objectifs seront atteints et les réalisations escomptées obtenues sous réserve que : a) les autorités du pays concerné demandent et/ou acceptent l'aide internationale; b) les donateurs consentent

à prêter leur concours en cas de catastrophe; c) le personnel humanitaire puisse circuler librement dans la zone sinistrée; d) les autorités et les partenaires humanitaires coopèrent.

Produits

25.36 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels : réunions plénières de l'Assemblée générale et séances de la Troisième Commission;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport sur le renforcement de la coopération internationale et la coordination des activités visant à étudier et à atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (1);
 - ii) Conseil économique et social : réunions du Conseil (2);
- b) Autres activités de fond
 - i) Publications périodiques : guide pratique sur les secours en cas de catastrophe à l'intention du personnel militaire et de protection civile (1);
 - ii) Supports techniques : brochure annuelle contenant un état récapitulatif des statistiques relatives aux activités de secours (2); rapport annuel sur l'inventaire du matériel de secours disponible à Brindisi (2); gestion et enrichissement de la base de données recensant les ressources militaires et de protection civile, les ressources environnementales et autres (1); mise à jour des manuels et des directives ayant trait à la coordination sur le terrain des secours humanitaires;
 - iii) Missions humanitaires : missions consacrées à l'analyse des situations après une catastrophe et aux enseignements tirés de celles-ci (4); gestion des aides financières d'urgence octroyées aux pays sinistrés (30); missions consacrées à la planification préalable des secours et missions de secours sur les lieux de catastrophes (40); rapports de situation (y compris les appels visant à solliciter l'assistance internationale pour faire face aux catastrophes naturelles et écologiques) (300);
 - iv) Promotion des instruments juridiques : promotion des activités relatives à la Convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunications pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe (en collaboration avec l'UIT) (1);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions
 - i) UIT Conseil consultatif mondial des télécommunications : réunions du Groupe de travail sur les télécommunications d'urgence (4);
 - ii) Services fonctionnels pour des réunions du Groupe consultatif sur les situations d'urgence environnementale (1);
 - iii) Réunions d'information gouvernementales et interinstitutions : participation aux activités du système des Nations Unies et des réseaux de gestion des catastrophes qui se rapportent à des questions d'intérêt commun concernant les opérations de secours humanitaires;

- iv) Réunions du Comité ministériel quadripartite de coordination pour Tchernobyl et de l'Équipe spéciale intersecrétariats pour Tchernobyl (3);
- d) Coopération technique
 - i) Organisation de séminaires en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique sur la gestion des catastrophes;
 - ii) Organisation de cours de formation à l'intention du personnel militaire et de protection civile sur les interventions en cas de catastrophe et la gestion des catastrophes, et participation à des cours sur les mêmes thèmes;
 - iii) Organisation d'ateliers internationaux sur l'évaluation des situations d'urgence, la coordination sur le terrain et les dispositifs d'intervention régionaux et nationaux;
 - iv) Planification d'exercices de gestion des catastrophes en coopération avec le personnel militaire et de protection civile, et participation à ces exercices.

Tableau 25.13

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	1 216,8	1 458,6	7	9
Autres rubriques	1 653,5	1 724,6	–	–
Total	2 870,3	3 183,2	7	9
Fonds extrabudgétaires	24 732,3	29 114,8	43	42

- 25.37 Le montant de 1 458 600 dollars permettra le maintien de 7 postes et le financement de 2 nouveaux postes (1 P-5 et 1 P-4), ce qui renforcera le dispositif de coordination des interventions au plus fort d'une crise et des services d'urgence, notamment en cas de catastrophe écologique. La hausse constatée au titre des autres rubriques correspond principalement à des besoins accrus en matière de voyages, lesquels se justifient par la nécessité d'évaluer rapidement l'étendue des besoins en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.

Sous-programme 5

Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 911 000 dollars

- 25.38 Le sous-programme sera exécuté par le Service de la mobilisation, des relations extérieures et des systèmes d'information à New York, qui a été réorganisé et a pris de l'ampleur, et par le Groupe de l'appui à la mobilisation et aux relations extérieures à Genève.
- 25.39 Pendant l'exercice biennal 2002-2003, les progrès réalisés en matière de technologies de l'information et de gestion de l'information permettront au Bureau de veiller à ce que son personnel et plus largement la communauté humanitaire disposent d'outils puissants qui facilitent la collecte, le dépouillement, la mise en commun et la diffusion rapide des données pertinentes. Grâce à

la modernisation de ses outils de gestion de l'information, le Bureau pourra répercuter plus aisément ces données auprès des différents partenaires, par exemple en ouvrant l'accès à ses bases de données et en étoffant ses sites Web. Il attachera une attention particulière à la coordination de l'information sur le terrain, notamment au moyen de nouveaux arrangements de coordination inter-institutions, qui prêteront plus d'efficacité et de rapidité aux secours collectifs. Une meilleure diffusion des données renforcera les systèmes d'alerte rapide et la planification des secours.

- 25.40 Le Service lancera deux grands projets de sensibilisation aux questions humanitaires. Il entretiendra des contacts avec la presse et la société civile, et poursuivra sa campagne de mobilisation consacrée à la protection des civils dans les conflits armés, aux catastrophes naturelles et à la sécurité et à la protection du personnel humanitaire.

Tableau 25.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Faciliter les décisions de la communauté internationale et humanitaire dans les domaines des secours, de la logistique, du financement et de la planification des secours, sensibiliser le public aux questions et principes humanitaires et faciliter les activités de mobilisation engagées par le Coordonnateur des secours d'urgence et le Comité permanent interorganisations.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Participation accrue des partenaires humanitaires à la prise de décisions concernant les interventions d'urgence, la planification préalable et les opérations de secours, grâce à l'informatisation des procédures, politiques et mécanismes du Bureau.	<p>a) i) Les enquêtes auprès des usagers révèlent que l'information est pertinente et facilite la prise de décisions;</p> <p>ii) La planification préalable des interventions et la réponse initiale dans les nouvelles situations d'urgence complexes et les catastrophes naturelles dénotent des améliorations appréciables (attestées par les évaluations confiées à des intervenants appartenant ou non au système des Nations Unies);</p> <p>iii) Les méthodes d'information électroniques sont de plus en plus utilisées sur les lieux d'une catastrophe ou d'un accident.</p>
b) Accentuation de la mobilisation et prise en compte des questions relatives à l'assistance humanitaire dans les travaux de l'Organisation, des États Membres, des acteurs de la société civile et des autres partenaires humanitaires.	b) Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale accordent une attention plus grande aux questions relatives à l'assistance humanitaire dans leurs résolutions.

Facteurs externes

- 25.41 La capacité à atteindre les objectifs et à exécuter les réalisations escomptées dépendra de la pertinence, de l'utilité et de la diffusion rapide de l'information.

Produits

25.42 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :

- a) Services d'organes gouvernementaux et d'organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels : réunions plénières de l'Assemblée générale et séances de la Troisième Commission;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire entre les différents organismes des Nations Unies (2);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels dans le cadre du débat consacré aux questions humanitaires (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire entre les différents organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre du suivi du débat de 2001 consacré aux questions humanitaires et des préparatifs et du suivi des débats de 2002 et 2003 (2);
 - iii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Conseil, selon les besoins;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents de travail et notes d'information sur les questions humanitaires; contributions, selon les besoins, aux rapports présentés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité au sujet des incidences humanitaires des sanctions et de la protection des civils dans les conflits armés;
- b) Autres activités de fond
 - i) Brochures, fiches d'information, planches murales et dossiers d'information. Dossiers d'information multilingues disponibles sur le site ReliefWeb (1);
 - ii) Supports techniques :
 - a. Rapport sur l'alerte rapide et la planification préalable des secours (1);
 - b. Conception d'un site Web accessible aux seuls utilisateurs accrédités, avec l'aide des organismes, des fonds et des programmes humanitaires des Nations Unies. Ce site présentera un ensemble commun de profils et d'autres renseignements concernant les pays pour chaque nouvelle situation d'urgence complexe (1);
 - c. Renforcement des capacités afin que les documents portant sur les questions humanitaires soient publiés sur l'Internet dans les six langues officielles de l'Organisation (2);
 - d. Mise en place d'un réseau d'information sur les crises humanitaires, élargi aux organisations non gouvernementales et aux départements techniques des organismes gouvernementaux (1);
 - e. Plus grand recours aux technologies sans fil, notamment dans les zones reculées (1);

- f. Mise au point d'indicateurs permettant de suivre certains types de crises (1);
 - g. Conception de moteurs de recherche plus puissants capables d'indexer le contenu de plusieurs bases de données, l'objectif étant de créer une base d'information aisément consultable par tous sur le site ReliefWeb (1);
 - h. Intensification des échanges entre les organismes et renforcement des mécanismes de partage de l'information concernant l'alerte rapide (1);
 - i. Services d'information proposés aux intervenants humanitaires. Guides pratiques, cartes et information logistique (1);
 - j. Assistance aux organisations régionales afin de les aider à se doter de dispositifs d'alerte rapide dans leurs régions respectives (1);
 - k. Diffusion, par l'intermédiaire du courrier électronique et de CD-ROM, de documents de référence et de données pratiques adaptés aux besoins des usagers (1);
 - l. Rationalisation du site ReliefWeb et des pages Web du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Réseau régional intégré d'information, afin de les rendre plus clairs et d'éliminer les redondances (1);
 - m. Adaptation de l'ensemble des politiques, procédures et normes relatives aux technologies de gestion de l'information;
- iii) Missions humanitaires : mise au point ou remaniement complet d'au moins 10 plans d'action interinstitutions en cas de catastrophe; création d'une base de données regroupant l'ensemble des plans d'action interinstitutions (10); jusqu'à 20 missions d'évaluation ou de planification des interventions d'urgence dans des pays risquant de devoir faire face à des situations d'urgence complexes ou à des catastrophes naturelles de grande ampleur (20).

Tableau 25.15

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	1 407,5	1 812,5	7	9
Autres rubriques	75,1	98,5	–	–
Total	1 482,6	1 911,0	7	9
Fonds extrabudgétaires	10 768,9	11 786,9	28	30

25.43 Le montant de 1 812 500 dollars permettra le maintien de 7 postes et le transfert de 2 postes P-3 du sous-programme 1 au sous-programme 5, dont les titulaires seront chargés des questions de mobilisation. La hausse constatée au titre des autres rubriques correspond à des voyages devant permettre aux fonctionnaires de participer à des réunions interinstitutions et régionales.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 036 300 dollars

- 25.44 Le Service administratif, qui se compose des services administratifs des bureaux de New York et de Genève, aide le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines touchant au budget, aux finances, au personnel, à l'administration, à la planification des ressources et à l'utilisation des services communs.
- 25.45 Le Service administratif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York supervise et coordonne l'administration d'ensemble des bureaux de New York et de Genève et des bureaux de pays. Outre les activités de contrôle dans les domaines des finances, des ressources humaines et de l'administration, le Service administratif aide le Coordonnateur des secours d'urgence à administrer le Fonds central autorenewable d'urgence. Il gère les fonds d'affectation spéciale relevant de la responsabilité du bureau de New York et fournit un appui administratif au Réseau régional intégré d'information sur le terrain.
- 25.46 Le Bureau administratif (anciennement appelé Groupe financier et administratif) de Genève aide le Directeur à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines des finances, des ressources humaines et de l'administration. Il fournit un appui aux programmes de base du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Genève, aux projets financés par des fonds extrabudgétaires gérés à partir de Genève et aux bureaux de pays. Il gère les fonds d'affectation spéciale relevant du Bureau de Genève, notamment le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe, qui est le principal instrument de financement des activités du Bureau sur le terrain. Il supervise également l'administration du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan.
- 25.47 Pendant l'exercice biennal 2002-2003, l'accent sera notamment mis sur l'amélioration des capacités administratives afin de mieux répondre aux situations d'urgence. Pour ce faire, on simplifiera les procédures administratives; on apportera un appui efficace et rapide sur le terrain; on adoptera des procédures simplifiées en accord avec les services centraux de l'Organisation et les autres prestataires de services; on achèvera de constituer des équipes de spécialistes prêtes à être déployées rapidement; on concevra des manuels d'administration et des directives applicables au personnel sur le terrain. On s'emploiera aussi à mettre en valeur les ressources humaines, en insistant sur la formation, la mobilité et le bien-être du personnel.

Tableau 25.16

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	1 098,2	1 119,9	7	7
Autres rubriques	2 895,6	2 916,4	–	–
Total	3 993,8	4 036,3	7	7
Fonds extrabudgétaires	6 695,2	7 163,7	13	15

- 25.48 Le montant de 1 119 900 dollars permettra le maintien de 7 postes, y compris le reclassement du poste du Chef du Service administratif de P-5 à D-1, afin de tenir compte des responsabilités accrues qui incombent au titulaire, puisque celui-ci supervise l'administration des bureaux de New York et de Genève. La hausse constatée au titre des autres rubriques s'explique par l'achat de fournitures et de matériel, lié principalement à la création de 4 postes.

Tableau 25.17

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le CCQAB

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/54/7, chap. II)</p> <p><i>Structure organisationnelle</i></p> <p>De l'avis du Comité, étant donné la facilité des contacts entre Genève et New York par les moyens traditionnels et électroniques, il n'y a aucune raison d'avoir un service de liaison à Genève, et encore moins d'en augmenter l'effectif (par. VI.28).</p> <p>Le Comité consultatif estime qu'avant de mettre en place une nouvelle structure administrative, il faudrait déterminer si les tâches correspondantes pourraient être exécutées par des services existant du Secrétariat à New York ou à Genève (par. VI.32).</p> <p>Le Comité consultatif estime que la structure du Bureau de coordination des affaires humanitaires gagnerait à être rationalisée davantage. S'agissant de la structure du Service d'intervention en cas de situations d'urgence complexes et du Service de liaison pour les situations d'urgence, le Comité n'est pas convaincu du bien-fondé de la division des tâches. À son avis, si l'on veut améliorer l'efficacité des opérations, il faudrait revoir les attributions des deux services afin de déterminer dans quelle mesure elles pourraient être regroupées au sein d'une seule entité administrative. Le Comité consultatif recommande</p>	
	<p>S'agissant du secrétariat du Comité permanent interorganisations, le Secrétariat de New York apporte un appui au Coordonnateur des secours d'urgence pour ce qui est de l'organisation des réunions plénières dudit Comité et de la gestion du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, ainsi que pour les questions qui relèvent de New York, telles que la nomination des représentants résidents et des coordonnateurs de l'aide humanitaire. Le Service de liaison de Genève collabore étroitement avec le Directeur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Genève) qui préside le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations.</p> <p>La question de la structure a été abordée lors de l'examen interne du Bureau à l'issue duquel il a été estimé qu'il fallait préciser les rôles respectifs des bureaux de New York et de Genève. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 prend en compte la rationalisation de la structure du Bureau.</p>

également que l'on examine l'efficacité, sur le plan administratif, du secrétariat du Comité permanent interinstitutions. Ce secrétariat est situé à New York et dispose d'un service de liaison à Genève. Le Comité relève, au paragraphe 25.63 du projet de budget-programme, que le Service administratif se compose des services administratifs des bureaux de New York et de Genève (par. VI.33 à 36).

Examen triennal de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination sur l'évaluation approfondie du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (E/AC.51/2000/5)

Le Coordonnateur des secours d'urgence devrait proposer au Comité permanent interorganisations, d'ici à la fin de 2000, une procédure garantissant le suivi effectif des leçons tirées de l'expérience et des meilleures pratiques. Une fois arrêtée, cette procédure devrait être mise en oeuvre avec la collaboration des services compétents des membres du Comité. Dans le cadre de ladite procédure, on devrait adopter des dispositions permettant de surveiller l'application effective des politiques ayant fait l'objet d'un accord récent, telles que les politiques en matière de sexes/pécificités (par. 37, recommandation 3).

Outre des études sur des questions générales (sanctions, modèles de coordination humanitaire, escorte des convois humanitaires), le Service de la formulation des politiques et de l'élaboration d'études effectuée à l'heure actuelle des études de pays dans le cadre de l'analyse des enseignements tirés de l'expérience (Afghanistan, séisme en Inde). Des mesures ont été prises pour donner suite aux recommandations de l'étude sur la coordination humanitaire stratégique dans la région des Grands Lacs. Ainsi, suite à la recommandation selon laquelle le Comité permanent interorganisations devrait remédier au chevauchement des mandats ou à l'absence de mandat, s'agissant en particulier des déplacés, le Comité permanent a arrêté, en 1999, une politique commune sur la protection des déplacés qu'elle a révisée en 2000. En vue de donner pleinement suite aux recommandations contenues dans le rapport sur la région des Grands Lacs, un séminaire s'est tenu à Stockholm en 1998, avec la participation de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, d'organisations internationales, de donateurs et d'universitaires. Un large éventail de questions relatives à la coordination de l'aide humanitaire y ont été examinées.

Les groupes de référence du Comité permanent interorganisations s'emploient à recenser les meilleures pratiques sur le terrain afin de s'appuyer sur elles pour élaborer des politiques. Ainsi, le Groupe de référence du Comité permanent interorganisations sur la réinsertion après les conflits a commandé, en 1999, une étude sur le manque d'articulation entre les opérations de secours et les programmes de développement dans les périodes d'après conflit. Les partenaires du Comité permanent et le

Bureau ont tenu des consultations et effectué des missions sur le terrain afin de recenser les meilleures pratiques et de tirer des enseignements de l'expérience acquise par certains pays. Les résultats de ces travaux permettent d'élaborer des directives concrètes à l'intention des équipes de pays. Le Comité exécutif pour les affaires humanitaires a employé une méthode similaire en 1999-2000, lorsqu'il a étudié les meilleures pratiques sur le terrain avant d'élaborer un document directif sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Les résultats des recherches sur les politiques appliquées, les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques sont régulièrement diffusés sur le site ReliefWeb. Des manuels destinés aux équipes travaillant sur le terrain ont également été mis au point; l'un concerne les déplacés (1999), l'autre l'action humanitaire et les droits de l'homme (2000).

Le Comité permanent interorganisations sert également de tribune aux organismes qui désirent obtenir des coordonnateurs de l'aide humanitaire ou partager avec eux l'information disponible sur les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques, par l'intermédiaire de réunions d'information et de rapports sur la situation particulière à certains pays. À l'issue de ces échanges, les membres du Comité s'entendent souvent sur la politique à suivre et les mesures à prendre.

Il faudrait créer, avant la fin de 2000, un comité directeur du Comité permanent interinstitutions en vue de veiller à ce que : a) en cas de situation de crise exigeant une intervention immédiate, le Comité permanent prenne ses décisions rapidement et sur la base d'une politique cohérente; et que b) des consultations soient menées, comme il convient, avec l'ensemble des membres du Comité permanent (par. 37, recommandation 2).

Conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, il conviendrait d'élaborer, d'ici à la fin de 2000, des règles et procédures spéciales pour les cas d'urgence (par. 37, recommandation 1).

Les membres du Comité permanent poursuivent l'examen de cette recommandation. Il semble peu probable qu'ils s'accorderont sur la création d'un comité directeur.

Comme mentionné dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, des procédures administratives concernant la passation de marchés et des procédures budgétaires particulières ont été élaborées. Ces procédures font actuellement l'objet d'un examen en vue de déterminer s'il convient d'y apporter des modifications.

Bureau des services de contrôle interne

(A/54/334)

Activités de mobilisation

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devrait renforcer son rôle de mobilisation auprès du public, par exemple en ce qui concerne la sécurité du personnel humanitaire (par. 44, recommandation SP-99-001-1).

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires entretient un contact direct avec le public au sens large, grâce aux moyens suivants : diffusion de communiqués de presse, de déclarations et de bulletins d'information, interviews auprès de médias tels que Afrique No 1, ABC, RFI, CNN, la BBC, *Le Monde* ou le *New York Times*; réponse, par téléphone ou demandes de renseignements émanant de particuliers; différents sites Web (ReliefWeb, site du Bureau et sites des centres d'information des Nations Unies); et diverses publications. En outre, deux postes ont été prélevés sur l'effectif du sous-programme 1 en vue de renforcer les activités de mobilisation.

Nouveaux mécanismes institutionnels

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devrait prendre les mesures voulues pour répondre à la nécessité de disposer de nouveaux mécanismes institutionnels qui interviendraient dans l'élaboration et l'application des régimes de sanctions et qui concerneraient les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies en vue d'atténuer les conséquences humanitaires des sanctions (par. 45, recommandation SP-99-001-2).

Le Bureau a remis sur pied le Groupe de référence du Comité permanent interorganisations chargé d'évaluer les conséquences humanitaires des sanctions, qui rassemble les coordonnateurs de tous les organismes concernés. Avec l'aide de ce groupe de référence, le Bureau prévoit de développer et d'affiner la méthode utilisée pour évaluer les conséquences humanitaires des sanctions. En outre, il a l'intention de créer un mécanisme qui permette de mobiliser rapidement un groupe d'experts chargé d'évaluer sur le terrain les aspects fondamentaux des conséquences humanitaires des sanctions (santé publique, sécurité alimentaire, agriculture, déplacements de population, etc.)

Il faut également noter que le Bureau étudie à l'heure actuelle les incidences humanitaires des mesures prises par le Conseil de sécurité en Afghanistan. Le résultat de ces études, ainsi que les recommandations formulées, seront transmis au Conseil de sécurité, conformément à sa résolution 1333 (2000).

Fonctionnement du Comité exécutif pour les affaires humanitaires

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devrait renforcer le fonctionnement du Comité exécutif pour les affaires humanitaires notamment en complétant les échanges d'informations par des décisions plus résolument orientées vers l'action et en

La recommandation a été appliquée. Les réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires sont désormais plus orientées vers l'action, grâce à des ordres du jour plus détaillés qui mettent en relief les initiatives envisageables.

recentrant son ordre du jour (par. 46, recommandation SP-99-001-3).

Procédure d'appel global

Le Bureau de la coordination et des affaires humanitaires devrait prendre les mesures voulues afin de se conformer aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne pour ce qui est des améliorations à apporter à la procédure d'appel global (par. 47, recommandation SP-99-001-004).

Corps commun d'inspection

(A/54/334/Add.1)

Enseignements tirés de l'expérience

Il faudrait porter une plus grande attention aux enseignements tirés de l'expérience. Chaque intervention humanitaire a ses caractéristiques propres, mais les expériences passées, qu'elles aient été ou non couronnées de succès, peuvent être fort utiles [par.7 b)].

Bulletin du Secrétaire général

Les principes directeurs figurant à l'annexe de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale sont censés s'appliquer au Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Corps commun d'inspection suggère que soit publié un bulletin du Secrétaire général semblable à celui qui avait été proposé pour le Département des affaires humanitaires. Ce bulletin contribuerait utilement à la définition des fonctions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires [par. 7 e)].

Relations avec les autres entités

La question de la coordination devrait faire l'objet d'une analyse plus approfondie dans le cas des situations d'urgence complexes où une composante militaire est présente sur

Voir ci-après la suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection concernant la mobilisation des ressources.

Voir, plus haut, la suite donnée à la recommandation formulée à l'issue de l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations du Comité du programme et de la coordination sur l'évaluation approfondie du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

La recommandation a été appliquée. Le Bulletin du Secrétaire général a été publié sous la cote ST/SGB/1999/8.

Dans le cas du Timor oriental et de la République démocratique du Congo, la chaîne de commandement est la suivante : des agents de liaison chargés des affaires humanitaires sont nommés par le Département des opérations de maintien de la paix sur recommandation du

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

le terrain. Il semble nécessaire de prévoir une chaîne de commandement pour éviter des conflits entre les différents intervenants [par. 7 a)].

Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ce qui facilite les relations entre les deux entités. Ces agents veillent à ce que les questions d'ordre humanitaire soient prises en compte et assurent la liaison entre la composante militaire et la composante humanitaire des opérations de l'ONU sur le terrain. Au sommet de la chaîne de commandement se trouve le Secrétaire général qui transmet les directives aux représentants spéciaux qui, à leur tour, informent les représentants résidents et coordonnateurs de l'aide humanitaire, dans le cas du personnel humanitaire.

Droits de l'homme

La composante droits de l'homme dans les situations d'urgence complexes devrait recevoir l'attention qu'elle mérite. Dans le cadre des efforts déployés pour améliorer la coordination, il importe de ne pas faire l'impasse sur cette question et de reconnaître, le cas échéant, le rôle joué par les organismes de défense des droits de l'homme sur le terrain [par. 7 c)].

Le Bureau s'efforce de faire participer le Haut Commissariat aux droits de l'homme à la procédure d'appel global. Les antennes du Bureau sur le terrain coordonnent activement leurs travaux avec ceux des représentants sur le terrain du Haut Commissariat, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans le domaine des droits de l'homme.

Mobilisation des ressources

Les préoccupations exprimées devant la baisse des fonds collectés dans le cadre de la procédure d'appel global devraient être étudiées en parallèle avec les raisons qui poussent les donateurs à préférer de plus en plus souvent les aides bilatérales. Il conviendrait d'évaluer soigneusement le pourcentage de dons qui est absorbé par le mécanisme des Nations Unies [par. 7 d)].

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à la demande du Comité permanent interorganisations, a fait faire une étude sur les apports d'aide humanitaire qui confirme la préférence pour les aides bilatérales et en analyse les raisons. L'une des raisons invoquées est que les organisations non gouvernementales sont plus mobiles et sont souvent déjà présentes sur le terrain.

La même étude a révélé que s'il n'y a pas eu de diminution, en pourcentage, des fonds collectés dans le cadre de la procédure d'appel global par rapport aux ressources demandées, en revanche, la part du PNB consacrée à l'aide humanitaire est passée de 0,03 % à 0,02 %, tandis que la part de l'aide publique au développement consacrée à l'aide humanitaire a presque doublé au cours de la même période.

Depuis 1993, le taux de réponse à la procédure d'appel global a dépassé 60 %, sauf en 1998 où elle n'a atteint que 53,9 %. L'une des raisons que l'on peut avancer est que lorsque la crise des Balkans a éclaté, la communauté internationale est d'abord intervenue dans le cadre de dispositifs bilatéraux et non dans celui de la procédure d'appel global.

Les donateurs sont désormais plus étroitement associés à la procédure d'appel global. En mars 2000, un certain nombre de donateurs ont participé à un séminaire au cours duquel il a été recommandé de veiller à ce que la communauté des donateurs coordonne mieux ses interventions. Trois représentants de bailleurs de fonds ont également participé à deux ateliers organisés en 2000. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires organise périodiquement des réunions d'information à l'intention du Groupe de coordination de l'aide humanitaire. Les coordonnateurs de l'aide humanitaire en mission à Genève tiennent également des réunions d'information ponctuelles. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires peut aider à orienter les fonds vers les domaines prioritaires lorsque les donateurs versent des contributions qui ne sont pas affectées à une fin particulière.

Le projet de révision de la procédure d'appel global devrait permettre de garantir que les appels tiennent compte des priorités du moment et que les donateurs et les organismes concernés répondent sur un mode plus interactif aux besoins en matière d'aide humanitaire. La procédure d'appel global demeure le principal outil de coordination et de planification au premier stade des situations d'urgence complexes. Toutefois, il est nécessaire de développer les liens entre cette procédure et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Pour l'heure, seuls deux pays s'appuient à la fois sur la procédure d'appel global et sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Leur expérience servira d'exemple pour l'établissement et la promotion de liens entre les deux mécanismes.

Comité des commissaires aux comptes

(A/55/5, vol. I, chap. II).

Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe

Le Comité recommande que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires établisse des directives claires pour déterminer dans quels cas des avances peuvent être faites : l'éligibilité des bénéficiaires, le niveau maximum des avances et la période de remboursement (par. 32).

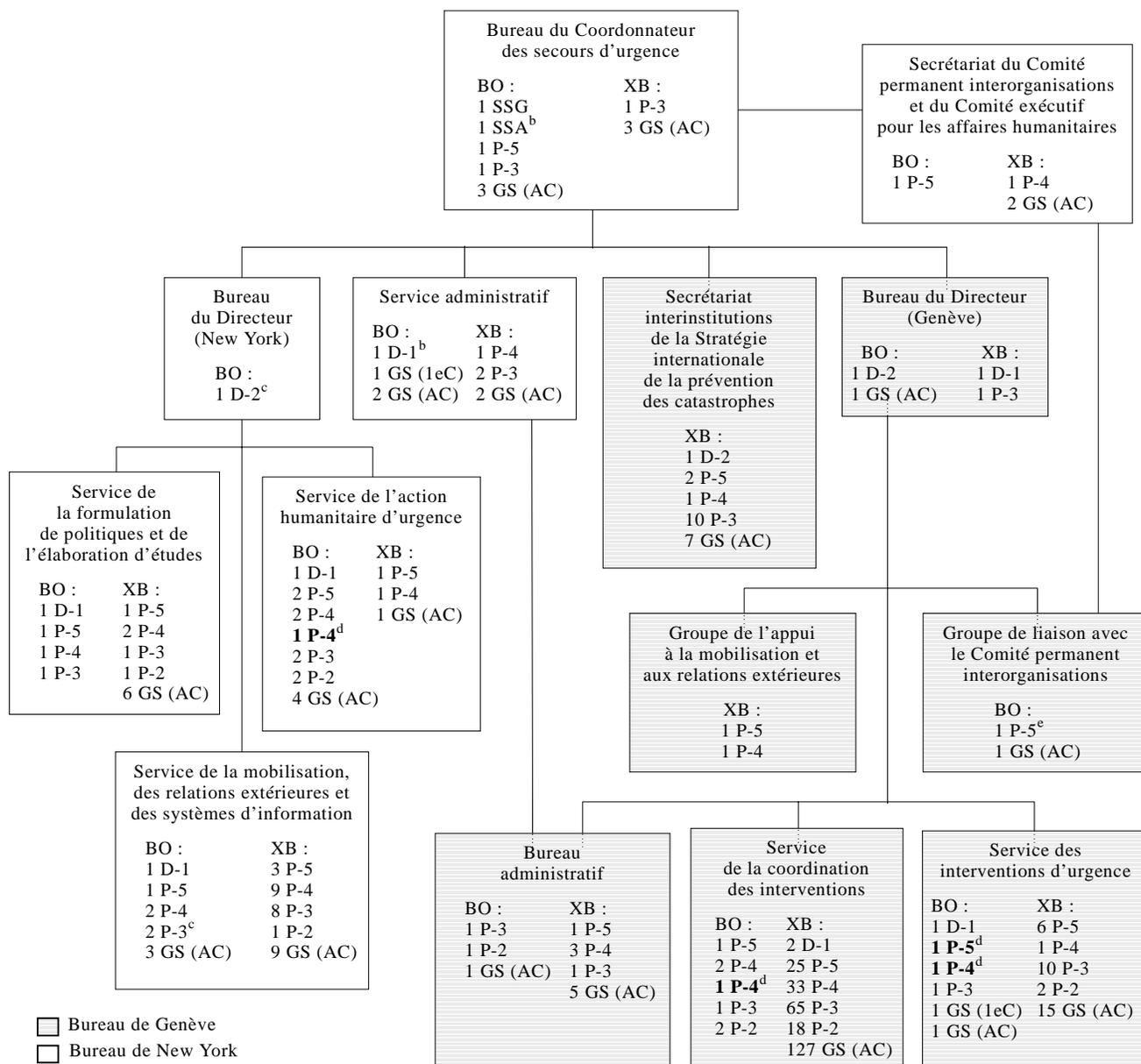
En cours. Le Bureau a créé un groupe de travail financier composé de hauts fonctionnaires des bureaux de Genève et de New York qui est chargé de surveiller l'état du compte à destination non spécifiée, d'examiner les demandes pour des fonds à destination non spécifiée et de faire des recommandations concernant l'allocation de ces fonds sur la base de critères préétablis. Dans cette optique, le Groupe de travail procédera également à un examen des avances non remboursées qui ont été

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

prélevées sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe, en vue de formuler des recommandations sur les mesures qu'il convient d'adopter.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2002-2003^a



^a Les postes financés par des fonds extrabudgétaires comprennent ceux des villes siège dont les titulaires remplissent des fonctions essentielles comme l'élaboration des politiques, les activités de mobilisation et la coordination de l'aide humanitaire, ainsi que les postes sur le terrain créés aux fins de projets, qui ne sont pas des postes permanents. Les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires au titre du Service de la coordination des interventions comprennent 138 postes (1 D-1, 5 P-5, 9 P-4, 9 P-3 et 114 postes d'agent local) au sein du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan.

^b Poste reclassé.

^c Poste transféré (au chap. 25).

^d Nouveau poste.

^e Détachement à titre gracieux.

Annexe

**Montant indicatif des ressources nécessaires
Aide humanitaire**

Tableau A.25.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Direction exécutive et administration	2 334,3	2 540,7	409,5	16,1	2 950,2	191,1	3 141,3
Programme de travail	11 662,6	11 913,4	599,2	5,0	12 512,6	476,7	12 989,3
Appui au programme	3 769,0	3 993,8	42,5	1,0	4 036,3	152,1	4 188,4
Total (1)	17 765,9	18 447,9	1 051,2	5,6	19 499,1	819,9	20 319,0

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	
			Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	9 031,4
7 372,7	8 542,7			
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afrique	578,0
6 388,9	515,0			
			Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan	8 635,0
7 381,0	7 498,0			
			Dotation Sasakawa pour la prévention des catastrophes	176,0
162,7	166,2			
			Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	408,5
–	371,4			
			Fonds d'affectation spéciale pour Tchernobyl	250,2
663,4	310,0			
			Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité commune	–
–	35,5			
			Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes	5 747,1
7 739,2	4 158,1			
			Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	26 246,9
13 225,2	23 449,2			
			c) Projets opérationnels	
			Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan	46 980,0
41 741,0	37 538,9			

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	1 818,7	1 097,0	Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour le Kampuchea	259,0
	61 749,7	73 673,7	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	85 041,2
Total (2)	148 242,5	157 355,7		183 353,3
Total [(1) + (2)]	166 008,4	175 803,6		203 672,3

Tableau A.25.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	10 552,6	10 467,9	956,8	9,1	11 424,7	651,4	12 076,1
Autres dépenses de personnel	692,5	639,2	–	–	639,2	24,2	663,4
Consultants et experts	275,8	206,7	–	–	206,7	7,9	214,6
Voyages	1 165,2	1 079,3	73,6	6,8	1 152,9	62,9	1 215,8
Services contractuels	90,7	416,3	–	–	416,3	12,7	429,0
Frais généraux de fonctionnement	857,5	921,6	–	–	921,6	39,1	960,7
Dépenses de représentation	5,5	14,5	–	–	14,5	0,6	15,1
Fournitures et accessoires	70,9	107,1	–	–	107,1	5,1	112,2
Mobilier et matériel	278,3	253,2	20,8	8,2	274,0	10,6	284,6
Subventions et contributions	3 776,9	4 342,1	–	–	4 342,1	5,4	4 347,5
Total (1)	17 765,9	18 447,9	1 051,2	5,6	19 499,1	819,9	20 319,0

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
Postes	35 050,9	43 234,6	53 447,6
Autres dépenses de personnel	11 961,8	15 859,2	16 157,1
Consultants et experts	23 141,7	23 148,5	27 158,5
Voyages	9 118,0	10 985,7	12 528,0
Services contractuels	2 078,5	2 392,9	2 812,7
Frais généraux de fonctionnement	15 557,2	14 965,4	18 207,6
Fournitures et accessoires	9 200,9	3 798,5	4 686,5
Mobilier et matériel	5 004,4	5 908,3	7 456,6
Subventions et contributions	34 947,6	32 690,9	36 215,1
Dépenses diverses	2 181,5	4 371,7	4 683,6
Total (2)	148 242,5	157 355,7	183 353,3
Total [(1) + (2)]	166 008,4	175 803,6	203 672,3

Tableau A.25.3

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000-2001	2002-2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000-2001	2002-2003
			2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	–	1	–	–	–	–	–	1
D-2	3	2	–	–	1	1	4	3
D-1	4	5	–	–	3	3	7	8
P-5	8	8	–	–	35	41	43	49
P-4/3	16	19	–	–	129	152	145	171
P-2/1	5	5	–	–	19	22	24	27
Total partiel	37	41	–	–	187	219	224	260
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres classes	15	15	–	–	67	64	82	79
Total partiel	17	17	–	–	67	64	84	81
Autres catégories								
Agents locaux	–	–	–	–	114	114	114	114
Total partiel (agents des services généraux et autres catégories)	17	17	–	–	181	178	198	195
Total général	54	58	–	–	368	397	422	455

A. Direction exécutive et administration

Tableau A.25.4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 979,1	2 242,6	372,9	16,6	2 615,5	172,9	2 788,4
Voyages	355,2	298,1	36,6	12,2	334,7	18,2	352,9
Total	2 334,3	2 540,7	409,5	16,1	2 950,2	191,1	3 141,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	
			Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	924,0
	596,8	840,0		
			b) Activités de fond	
			Fond d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	2 211,4
	1 026,5	1 570,2		
			c) Projets opérationnels	
Total	1 623,3	2 410,2		3 135,4

Tableau A.25.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1
SSG	-	1	-	-	-	-	-	1
D-2	2	2	-	-	-	-	2	2
D-1	-	-	-	-	1	1	1	1
P-5	2	2	-	-	-	2	2	4
P-4/3	1	1	-	-	4	4	5	5
Total partiel	6	7	-	-	5	7	11	14
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	4	4	-	-	7	6	11	10
Total partiel	4	4	-	-	7	6	11	10
Total général	10	11	-	-	12	13	22	24

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.25.1 Le montant de 2 615 500 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 372 900 dollars, permettra de financer les 11 postes [1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 2 P-5, 1 P-3 et 4 agents des services généraux (autres classes)] indiqués dans le tableau A.25.5. Deux de ces postes (1 D-2 et 1 poste d'agent des services généraux) sont destinés au bureau de Genève. Le tableau d'effectifs tient compte du reclassement du poste de coordonnateur adjoint des secours d'urgence du niveau D-2 au niveau de

secrétaire général adjoint ainsi que du transfert d'un poste D-2 du sous-programme 1 (Analyse et politiques) au bureau de New York pour le poste de directeur. Le reclassement du poste de coordonnateur adjoint des secours d'urgence s'explique par le fait qu'il est demandé au Coordonnateur des secours d'urgence et à son adjoint d'effectuer un nombre considérable de missions sur le terrain pour s'assurer qu'il existe une coordination réelle entre les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les programmes politiques et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Par ailleurs, le Coordonnateur et son adjoint doivent multiplier les contacts avec les bailleurs de fonds qui financent l'aide humanitaire dans son ensemble. En outre, leur présence au Siège est de plus en plus souvent requise, car il leur faut tenir le Conseil de sécurité informé des situations de crise et rester en contact étroit avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix. Pendant l'exercice biennal 2002-2003, le Directeur de l'ancienne Division des politiques, de la mobilisation et de l'information (D-2) sera nommé Directeur du bureau de New York et chargé de la supervision et de l'administration des opérations de ce bureau.

Voyages

- A.25.2 Le montant de 334 700 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 36 600 dollars, permettra de financer la participation du Coordonnateur des secours d'urgence, du Coordonnateur adjoint des secours d'urgence et des directeurs des bureaux de New York et de Genève ainsi que de leurs collaborateurs à des conférences et réunions portant sur l'aide humanitaire d'urgence. Il s'agit notamment : a) des réunions du Conseil économique et social, du Comité administratif de coordination, du Comité permanent interorganisations et des autres organes délibérants et opérationnels travaillant sur des problèmes d'aide humanitaire d'urgence, ainsi que de réunions, de séminaires et de conférences organisés par des organisations non gouvernementales, des organismes humanitaires et des groupements professionnels ou universitaires; b) de missions de négociation et de consultation avec les gouvernements des pays touchés, les gouvernements donateurs et les principaux décideurs de la communauté internationale, aux fins de mobiliser une aide, notamment financière, à l'action du Bureau.

B. Programme de travail

Tableau A.25.6

Répartition des ressources par sous-programme, en pourcentage

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
1. Analyse des politiques	10,0	2,4
2. Situations d'urgence complexes	30,8	70,2
3. Prévention des catastrophes naturelles	18,5	3,8
4. Secours en cas de catastrophe	25,4	16,8
5. Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer	15,3	6,8
Total	100,0	100,0

Tableau A.25.7

Prévisions de dépenses, par sous-programme et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Sous-programme	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Programme de travail							
1. Analyse des politiques	1 297,1	1 838,8	(587,7)	(31,9)	1 251,1	91,9	1 343,0
2. Situations d'urgence complexes	3 765,8	3 411,7	445,6	13,0	3 857,3	223,4	4 080,7
3. Prévention des catastrophes naturelles	2 223,5	2 310,0	–	–	2 310,0	–	2 310,0
4. Secours en cas de catastrophe	2 665,4	2 870,3	312,9	10,9	3 183,2	21,6	3 204,8
5. Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer	1 710,8	1 482,6	428,4	28,8	1 911,0	139,8	2 050,8
Total (1)	11 662,6	11 913,4	599,2	5,0	12 512,6	476,7	12 989,3

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	
			Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	4 087,7
	3 105,3	3 876,3		
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afrique	578,0
	6 388,9	515,0		
			Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan	8 635,0
	7 381,0	7 498,0		
			Dotation Sasakawa pour la prévention des catastrophes	176,0
	162,7	166,2		
			Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	–
	–	–		
			Fonds d'affectation spéciale pour Tchernobyl	250,2
	663,4	310,0		
			Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité commune	–
	–	35,5		
			Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes	5 747,1
	7 739,2	4 158,1		
			Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du	
			Coordonnateur des secours d'urgence	21 300,0
	11 012,8	19 381,6		
			c) Projets opérationnels	
			Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan	46 980,0
	41 741,0	37 538,9		

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	1 818,7	1 097,0	Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour le Kampuchea	259,0
	61 749,7	73 673,7	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	85 041,2
Total (2)	141 762,7	148 250,3		173 054,2
Total [(1) + (2)]	153 425,3	160 163,7		186 043,5

Tableau A.25.8

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	–	–	–	1	1	2	1
D-1	4	4	–	–	2	2	6	6
P-5	5	6	–	–	34	38	39	44
P-4/3	14	17	–	–	120	141	134	158
P-2/1	4	4	–	–	19	22	23	26
Total partiel	28	31	–	–	176	204	204	235
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	8	8	–	–	53	51	61	59
Total partiel	9	9	–	–	53	51	62	60
Autres catégories								
Agents locaux	–	–	–	–	114	114	114	114
Total partiel, agents des services généraux et autres catégories	9	9	–	–	167	165	176	174
Total général	37	40	–	–	343	369	380	409

Sous-programme 1

Analyse des politiques

Tableau A.25.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	946,3	1 535,2	(506,0)	(32,9)	1 029,2	79,8	1 109,0
Consultants et experts	132,6	103,6	–	–	103,6	5,6	109,2
Voyages	218,2	200,0	(81,7)	(40,8)	118,3	6,5	124,8
Total (1)	1 297,1	1 838,8	(587,7)	(31,9)	1 251,1	91,9	1 343,0

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	–	–	a) Services d'appui à :	–
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	
			Compte spécial pour les dépenses	
			d'appui au programme du	
			Département des affaires	
	510,9	807,8	humanitaires	888,6
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour le	
			renforcement du Bureau du	
	1 664,9	2 929,6	Coordonnateur des secours d'urgence	3 222,6
	–	–	c) Projets opérationnels	–
Total (2)	2 175,8	3 737,4		4 111,2
Total [(1) + (2)]	3 472,9	5 576,2		5 454,2

Tableau A.25.10

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	–	–	–	–	–	1	–
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	2	1	3	2
P-4/3	4	2	–	–	3	3	7	5

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
P-2/1	-	-	-	-	1	1	1	1
Total partiel	7	4	-	-	6	5	13	9
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	-	-	-	-	7	6	7	6
Total partiel	-	-	-	-	7	6	7	6
Total général	7	4	-	-	13	11	20	15

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.25.3 Le montant de 1 029 200 dollars, qui fait apparaître une diminution de 506 000 dollars, permettra de financer les quatre postes inscrits au budget ordinaire. Cette diminution s'explique par le fait que trois postes sont transférés et ne relèvent plus de ce sous-programme : 1 poste D-2 est transféré à la rubrique Direction exécutive et administration (pour le Directeur du bureau de New York) et 2 postes P-3 sont transférés au sous-programme 5 (Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer) pour permettre au bureau de mieux s'acquitter de la fonction de sensibilisation qui lui est confiée, ainsi que l'indique le plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Consultants et experts

- A.25.4 Le montant de 103 600 dollars, qui reste sans changement, permettra de financer les services spécialisés de consultants nécessaires à des travaux de recherche approfondis et à l'élaboration d'études et de rapports sur la valorisation et l'exécution des missions humanitaires, le respect des principes de responsabilisation en matière d'aide humanitaire, la coordination interorganisations en cas de catastrophe naturelle et les négociations avec des parties autres que des États pour les convaincre d'autoriser des opérations humanitaires.

Voyages

- A.25.5 Le montant de 118 300 dollars fait apparaître une diminution de 81 700 dollars, qui est imputable au transfert de trois postes d'administrateur (1 poste D-2 à la rubrique Direction exécutive et administration et 2 postes P-3 au sous-programme 5). Il permettra de financer la participation de fonctionnaires à des réunions consultatives interorganisations, à des réunions de consultation avec des institutions internationales de développement et des institutions financières internationales sur l'articulation entre secours d'urgence et développement, et à des réunions d'organisations non gouvernementales, ainsi que les services fonctionnels au groupe de travail du Comité permanent interorganisations et la collaboration avec des institutions universitaires sur les thèmes relatifs à l'aide humanitaire.

Sous-programme 2 Situations d'urgence complexes

Tableau A.25.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 387,0	2 967,6	421,4	14,2	3 389,0	200,1	3 589,1
Consultants et experts	–	52,4	–	–	52,4	0,5	52,9
Voyages	378,8	391,7	24,2	6,1	415,9	22,8	438,7
Total (1)	3 765,8	3 411,7	445,6	13,0	3 857,3	223,4	4 080,7

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	–	–	a) Services d'appui à :	–
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires :	
			Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	945,3
	609,0	859,4	b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afrique	578,0
	6 388,9	515,0	Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan	8 635,0
	7 381,0	7 498,0	Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	4 487,8
	3 403,9	4 079,8	c) Projets opérationnels :	
			Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan	46 980,0
	41 741,0	37 538,9	Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour le Kampuchea	259,0
	1 818,7	1 097,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	59 667,6
	33 118,2	52 425,0		
Total (2)	94 460,7	104 013,1		121 552,7
Total [(1) + (2)]	98 226,5	107 424,8		125 633,4

Tableau A.25.12

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	2	2	3	3
P-5	3	3	–	–	17	23	20	26
P-4/3	6	8	–	–	82	97	88	105
P-2/1	2	2	–	–	15	18	17	20
Total partiel	12	14	–	–	116	140	128	154
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	4	4	–	–	11	11	15	15
Total partiel	4	4	–	–	11	11	15	15
Autres catégories								
Agents locaux	–	–	–	–	114	114	114	114
Total partiel, agents des services généraux et autres catégories	4	4	–	–	125	125	129	129
Total général	16	18	–	–	241	265	257	283

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)*Postes*

- A.25.6 Le montant de 3 389 000 dollars représente les ressources nécessaires au financement de 18 postes [1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 3 P-4, 2 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (autres classes)]. Le changement apporté au tableau d'effectifs consiste dans la création de deux postes P-4 au titre du sous-programme (1 à New York et 1 à Genève) pour permettre au Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'assurer les services de coordination nécessaires, pour lesquels la demande s'est accrue ces dernières années, obligeant à multiplier les bureaux extérieurs. Ainsi, alors qu'il était présent dans 15 pays en 1997, le Bureau l'était dans 28 en 2000. La création de ces deux postes permettra de renforcer l'appui aux activités de coordination des opérations humanitaires menées sur le terrain, ainsi que la capacité du Bureau d'agir face à des catastrophes et à des situations d'urgence de plus en plus fréquentes et d'une ampleur croissante.

Consultants et experts

- A.25.7 Le montant de 52 400 dollars, qui reste sans changement, permettra de financer les services spécialisés de consultants qui seront chargés de former le personnel de terrain aux procédures relatives aux appels globaux et à l'élaboration de publications sur les activités et les besoins en matière de ressources extrabudgétaires aux fins de la collecte de fonds.

Voyages

- A.25.8 Le montant de 415 900 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 24 200 dollars, permettra de financer les missions qui pourraient être entreprises dans le cadre du programme de travail pour répondre à des situations d'urgence humanitaire : missions d'évaluation humanitaire et de secours;

préparation des appels globaux en cas de situation d'urgence humanitaire; mise en place de structures de coordination sur le terrain; contrôle de l'exécution des programmes dans les pays touchés; consultations avec les gouvernements donateurs en vue de mobiliser des secours dans les situations d'urgence humanitaire. L'augmentation de 24 200 dollars permettra au Bureau de faire face à la multiplication des situations d'urgence humanitaire.

Sous-programme 3 Prévention des catastrophes naturelles

Tableau A.25.13

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	208,2	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	2 015,3	2 310,0	–	–	2 310,0	–	2 310,0
Total (1)	2 223,5	2 310,0	–	–	2 310,0	–	2 310,0

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	
			Compte spécial pour les dépenses	
			d'appui au programme du	
			Département des affaires	
	611,8	674,3	humanitaires	565,5
			b) Activités de fond	
			Dotation Sasakawa pour la prévention	
	162,7	166,2	des catastrophes	176,0
			Fonds d'affectation spéciale pour la	
			Stratégie internationale de prévention	
	7 739,2	4 158,1	des catastrophes	5 747,1
			Fonds d'affectation spéciale pour le	
			renforcement du Bureau du	
	–	–	Coordonnateur des secours d'urgence	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
Total (2)	8 513,7	4 998,6		6 488,6
Total [(1) + (2)]	10 737,2	7 308,6		8 798,6

Tableau A.25.14

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000-2001	2002-2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000-2001	2002-2003
			2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	-	-	-	-	1	1	1	1
D-1	-	-	-	-	-	-	-	-
P-5	-	-	-	-	3	2	3	2
P-4/3	-	-	-	-	8	11	8	11
P-2/1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	-	12	14	12	14
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	-	-	-	-	6	7	6	7
Total général	-	-	-	-	18	21	18	21

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Subventions et contributions

A.25.9 Le montant de 2 310 000 dollars permettra de financer la subvention accordée au PNUD au titre de l'appui à la gestion et à l'administration des activités opérationnelles relatives à la mise en place de capacités aux fins de l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, de la prévention de ces catastrophes et de la planification préalable des secours, qui ont été confiées au PNUD en vertu de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale.

**Sous-programme 4
Secours en cas de catastrophe**

Tableau A.25.15

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 237,1	1 216,8	241,8	19,8	1 458,6	10,3	1 468,9
Consultants et experts	124,3	22,7	-	-	22,7	0,3	23,0
Voyages	164,1	130,8	71,1	54,3	201,9	11,0	212,9
Subventions et contributions	1 139,9	1 500,0	-	-	1 500,0	-	1 500,0
Total (1)	2 665,4	2 870,3	312,9	10,9	3 183,2	21,6	3 204,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
			ii) Des activités extrabudgétaires Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	1 307,5
	1 154,6	1 188,6		
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour Tchernobyl	250,2
	663,4	310,0		
			Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	2 183,5
	1 574,8	1 985,0		
			c) Projets opérationnels : Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	25 373,6
	28 631,5	21 248,7		
Total (2)	32 024,3	24 732,3		29 114,8
Total [(1) + (2)]	34 689,7	27 602,6		32 319,6

Tableau A.25.16

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total		
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003	
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1	
P-5	-	1	-	-	10	9	10	10	
P-4/3	2	3	-	-	13	13	15	16	
P-2/1	2	2	-	-	2	2	4	4	
Total partiel	5	7	-	-	25	24	30	31	
Agents des services généraux									
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	1	
Autres classes	1	1	-	-	18	18	19	19	
Total partiel	2	2	-	-	18	18	20	20	
Total général	7	9	-	-	43	42	50	51	

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.25.10 Le montant de 1 458 600 dollars permettra de financer le maintien de sept postes existants [1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 1 poste d'agent des servi-

ces généraux (autres classes)], ainsi que la création de deux postes (1 P-5 pour le Chef de la Section de l'appui en matière d'environnement et 1 P-4 pour le Chef adjoint de la Section de la coordination des opérations sur le terrain) au nouveau Service des situations d'urgence. Les deux nouveaux postes sont indispensables pour permettre au Bureau de mieux coordonner les interventions surtout lors des situations d'urgence présentant un danger pour l'environnement.

Consultants et experts

- A.25.11 Le montant de 22 700 dollars, qui reste sans changement, couvrira les coûts des services spécialisés de consultants nécessaires pour la définition des projets d'aide humanitaire, notamment ceux qui font ressortir les rapports entre les phases des secours d'urgence et du relèvement et les techniques de gestion des opérations en cas de catastrophe.

Voyages

- A.25.12 Le montant de 201 900 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 71 100 dollars, correspond aux coûts des déplacements suivants : visites aux régions touchées par les catastrophes et les situations d'urgence dans le cadre de missions d'évaluation et de secours; participation à des cours de formation en matière de gestion des secours; participation à des réunions interinstitutions ainsi qu'à des consultations avec les bailleurs de fonds et les pays bénéficiaires; participation aux consultations portant sur les politiques générales, à New York. L'augmentation des ressources allouées permettra au Bureau de faire face à la demande croissante des services relevant de ce sous-programme.

Subventions et contributions

- A.25.13 Le montant de 1,5 million de dollars, qui reste sans changement, permettra de financer des subventions directes d'urgence en vertu de la résolution 38/202 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1983. Ces subventions ont pour objet de parer aux besoins les plus urgents des populations touchées pour lesquels les ressources nationales sont insuffisantes, en attendant l'intervention de la communauté des bailleurs de fonds internationaux. Le montant prévu permettra d'octroyer 30 fois cette aide au cours de l'exercice biennal s'il se présente des situations de catastrophe ou d'urgence, jusqu'à concurrence de 50 000 dollars dans chaque cas.

**Sous-programme 5
Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer**

Tableau A.25.17

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 644,9	1 407,5	405,0	28,7	1 812,5	134,4	1 946,9
Consultants et experts	18,9	28,0	—	—	28,0	1,5	29,5
Voyages	47,0	47,1	23,4	49,6	70,5	3,9	74,4
Total (1)	1 710,8	1 482,6	428,4	28,8	1 911,0	139,8	2 050,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
			ii) Des activités extrabudgétaires :	
			Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	380,8
	219,0	346,2		
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité commune	-
	-	35,5		
			Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	11 406,1
	4 369,2	10 387,2		
			c) Projets opérationnels	-
	-	-		
Total (2)	4 588,2	10 768,9		11 786,9
Total [(1) + (2)]	6 299,0	12 251,5		13 837,7

Tableau A.25.18

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	1	1	-	-	2	3	3	4
P-4/3	2	4	-	-	14	17	16	21
P-2/1	-	-	-	-	1	1	1	1
Total partiel	4	6	-	-	17	21	21	27
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	3	3	-	-	11	9	14	12
Total partiel	3	3	-	-	11	9	14	12
Total général	7	9	-	-	28	30	35	39

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.25.14 Le montant de 1 812 500 dollars permettra de financer neuf postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes)], dont les deux postes P-3 transférés du sous-programme 1 au présent sous-programme, pour les activités de plaidoyer qui constituent l'un de ses volets pendant l'exercice biennal 2002-2003.

Consultants et experts

- A.25.15 Un montant estimé à 28 000 dollars, qui reste sans changement, devrait couvrir les coûts des services spécialisés de consultants nécessaires pour accroître les capacités d'accès à l'Internet du Service des situations d'urgence.

Voyages

- A.25.16 Le montant de 70 500 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 23 400 dollars, couvrira les frais de déplacement lors des missions suivantes : participation à des réunions interinstitutions sur les questions d'information d'intérêt commun, telles que les systèmes d'alerte rapide et la présentation conjointe d'informations à caractère humanitaire sur l'Internet, ayant pour but de renforcer la cohésion et le dialogue entre les organisations partenaires; assistance aux organisations régionales pour la mise au point d'indicateurs particulièrement complexes, adaptés à des types particuliers de situation d'urgence, en collaboration avec des organismes et des institutions universitaires spécialisés dans les systèmes d'alerte rapide. L'augmentation des ressources allouées permettra de financer les déplacements relatifs aux activités de plaidoyer inscrites dans ce sous-programme.

C. Appui au programme

Tableau A.25.19

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 358,2	1 098,2	21,7	1,9	1 119,9	53,9	1 173,8
Autres dépenses de personnel	484,3	639,2	–	–	639,2	24,2	663,4
Voyages	1,9	11,6	–	–	11,6	0,5	12,1
Services contractuels	90,7	416,3	–	–	416,3	12,7	429,0
Frais généraux de fonctionnement	857,5	921,6	–	–	921,6	39,1	960,7
Dépenses de représentation	5,5	14,5	–	–	14,5	0,6	15,1
Fournitures et accessoires	70,9	107,1	–	–	107,1	5,1	112,2
Mobilier et matériel	278,3	253,2	20,8	8,2	274,0	10,6	284,6
Subventions et contributions	621,7	532,1	–	–	532,1	5,4	537,5
Total (1)	3 769,0	3 993,8	42,5	1,0	4 036,3	152,1	4 188,4

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	–	–	a) Services d'appui à :	–
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	
			Compte spécial pour les dépenses	
			d'appui au programme du	
			Département des affaires	
			humanitaires	4 019,7
	3 670,6	3 826,4		

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			b) Activités de fond	
	1 185,9	2 497,4	Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement pour le Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	2 735,5
	–	371,4	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	408,5
	–	–	c) Projets opérationnels	–
Total (2)	4 856,5	6 695,2		7 163,7
Total [(1) + (2)]	8 625,5	10 689,0		11 352,1

Tableau A.25.20

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	–	1	–	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	1	1	2	1
P-4/3	1	1	–	–	5	7	6	8
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	3	3	–	–	6	8	9	11
Services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	3	3	–	–	7	7	10	10
Total partiel	4	4	–	–	7	7	11	11
Total général	7	7	–	–	13	15	20	22

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.25.17 Le montant de 1 119 900 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 21 700 dollars, permettra de financer sept postes inscrits au budget ordinaire (1 P-3, 1 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe), 3 postes d'agent des services généraux (autres classes) et 1 poste reclassé du niveau P-5 au niveau D-1). Le reclassement du Chef du Service administratif du niveau P-5 au niveau D-1 fait suite à l'accroissement des tâches de contrôle correspondant à ce poste. Dans le cadre de l'examen interne et du renforcement du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le titulaire de ce poste a la responsabilité générale tant des opérations que de l'encadrement de l'administration des bureaux de New York et de Genève ainsi que des bureaux hors Siège, dont le nombre s'est nettement accru au cours des dernières années. Les responsabilités du Chef du Service administratif sont également devenues plus lourdes du fait qu'il lui incombe, d'une part, de renforcer les capacités administratives d'intervention face aux situations d'urgence, ce qui inclut la

coordination avec les institutions et les départements du Secrétariat, et, d'autre part, d'améliorer la gestion des ressources humaines, en ce qui concerne notamment le suivi du comportement professionnel, l'organisation des carrières, la délégation de pouvoir, la recherche d'un équilibre des effectifs masculins et féminins et la représentation géographique.

Autres dépenses de personnel

- A.25.18 Le montant de 639 200 dollars, qui reste sans changement, correspond aux coûts du personnel temporaire et des heures supplémentaires. Le montant de 497 300 dollars alloué aux services du personnel temporaire, sans changement également, sera utilisé pour le renforcement des effectifs existants lors des situations d'urgence, notamment pour la préparation préalable des interventions rapides, les missions interorganisations d'évaluation des besoins et l'établissement des rapports de situation. Il sera également utilisé pour la préparation des appels globaux et des appels « éclair », pendant les périodes de pointe et pour les recrutements en remplacement des fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou de maternité. Le montant de 141 900 dollars correspondant aux coûts des heures supplémentaires, qui reste sans changement, financera l'appui nécessaire au programme de travail du Bureau, en particulier lors de la mise au point des interventions de l'ONU lors des situations d'urgence et de la clôture de comptes de fin d'exercice.

Voyages

- A.25.19 Le montant de 11 600 dollars, qui reste sans changement, permettra de financer les déplacements du Chef du Service administratif de New York et du personnel du Service administratif de Genève lors des consultations entre le Siège et Genève concernant des questions administratives et financières et des questions de personnel.

Services contractuels

- A.25.20 Le montant de 416 300 dollars, qui reste sans changement, est prévu pour les bureaux de New York et de Genève et se décompose comme suit : a) coûts des services informatiques, y compris le remboursement à l'UIT des services fournis dans le cadre du site ReliefWeb (230 700 dollars); b) coûts des services contractuels de traduction et d'édition des rapports de situation urgents (34 400 dollars); c) coûts de production des informations (35 700 dollars); et d) coûts des travaux contractuels d'impression (115 500 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- A.25.21 Le montant de 921 600 dollars, qui reste sans changement, doit permettre de couvrir les frais généraux de fonctionnement des bureaux de New York et de Genève et se décompose comme suit : a) location temporaire de locaux dans un pays sinistré au stade initial d'une situation d'urgence, permettant de coordonner et d'appuyer les opérations humanitaires (67 000 dollars); b) location et entretien de matériel informatique, de matériel de communication et de photocopieuses au titre de contrats globaux (171 300 dollars, soit une diminution de 13 900 dollars); c) communications entre le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire au Siège et les centres opérationnels à Genève et sur le terrain et transmission périodique de rapports de situation à des destinataires dans le monde entier (561 100 dollars); et d) services divers, dont le coût du transport aérien et les dépenses pour couvrir d'autres besoins urgents sur le terrain pendant la phase initiale d'une situation de crise (122 200 dollars, dont une augmentation de 13 900 dollars).

Dépenses de représentation

- A.25.22 Le montant de 14 500 dollars, qui reste sans changement, est destiné à des réceptions officielles lors de grandes conférences d'annonce de contributions, des réunions du Comité permanent interorganisations, d'organisations non gouvernementales et d'organismes opérationnels s'occupant d'aide humanitaire.

Fournitures et accessoires

- A.25.23 Le montant de 107 100 dollars, qui reste sans changement, couvrira le coût des fournitures et accessoires nécessaires aux bureaux de New York et de Genève, notamment des fournitures de reproduction et des fournitures informatiques.
- A.25.24 Le montant de 274 000 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 20 800 dollars, permettra de remplacer ou d'acquérir du matériel de bureautique (ordinateurs, imprimantes, scanners et un serveur) ainsi que les logiciels connexes (236 900 dollars), d'acquérir des téléphones satellite portables pour le personnel en mission lors de situations d'urgence (12 500 dollars) et du mobilier de bureau (24 600 dollars). L'augmentation doit essentiellement financer l'acquisition de matériel de bureautique pour le personnel qui sera recruté au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

Subventions et contributions

- A.25.25 Le montant de 532 100 dollars, qui reste sans changement, représente la part incombant au Bureau de la coordination des affaires humanitaires versée au Centre international de calcul pour les services rendus au Bureau. Il s'agit notamment de services de télécommunication (services Internet, maintenance de l'annuaire du courrier électronique, services d'agence de presse B Reuter, etc.) et d'autres services informatiques, notamment le traitement et le stockage de données.